

La vallée du Blaiseron



La vallée du Blaiseron est une petite vallée qui sinue en partie centrale du périmètre d'étude, suivant une orientation Sud-Est / Nord-Ouest. Son tracé longe le site d'implantation du projet éolien de Pavelotte au Sud-Ouest.

Le Blaiseron est un petit cours d'eau secondaire, affluent de la Blaise en rive Ouest. Le cours d'eau prend sa source à Ambonville, à une altitude de 280 mètres. Après un parcours d'environ 17 km, il conflue avec la Blaise à Courcelles-sur-Blaise, à une altitude de 195 mètres. On note un dénivelé de 85 mètres entre sa source et sa confluence avec la Blaise, soit une pente moyenne de 5 m/km.

Le sens d'écoulement des eaux se fait du Sud vers le Nord, au sein d'un paysage rural composé principalement d'espaces agricoles ouverts, clairsemés de bosquets résiduels. Le Blaiseron présente un tracé alternant des secteurs linéaires et des secteurs composés d'une succession de petits méandres, relatifs au dénivelé de la vallée. Le fond de vallée, dont la largeur varie de 200 à 500 mètres présente un dénivelé moyen d'environ 100 mètres entre le fond de vallée et les espaces de plateaux environnants.

Le fond de vallée est principalement constitué de prairies alluviales réparties entre des espaces de pâtures et de fauches et quelques zones de cultures. Au sein de ce paysage, le cours d'eau est l'élément fédérateur de la vallée, une frange de végétation rivulaire (ripisylve) implantée en bordure du cours d'eau permet de le repérer et facilite la lecture et la compréhension du territoire. Elle se compose d'une végétation arborescente et arbustive d'essences alluviales (*Salix, Alnus, Populus...*). Ce cordon de végétation rythme la perception visuelle de l'ensemble du paysage de la vallée, elle est accompagnée de quelques bocqueteaux et d'arbres isolés ponctuant l'espace dégagé des prairies.

La vallée est bordée par de vastes massifs forestiers implantés en coteaux et sur les zones sommitales des espaces de plateaux environnants (ex : *Bois de Charmes, Bois d'Ambonville...*).

Dans ce paysage fortement vallonné, les villages et hameaux se perçoivent de manière ponctuelle. Il est fréquent que seul le clocher soit visible de loin, laissant ensuite le reste du village à découvrir. Les villages sont répartis sur les deux rives de la vallée, ils sont séparés par une distance moyenne de 2 à 3 km. L'eau a conditionné directement leur implantation.

On remarque la présence d'un petit patrimoine lié à l'eau, réparti le long de la vallée et dans les villages (*passerelles, lavoirs, calvaires...*).

La vallée est longée par la RD13 en partie aval et par la RD117 en partie amont entre Brachay et Ambonville. Ces axes de circulation génèrent de nombreux points de vue et panoramas sur le paysage de la vallée.

Plusieurs ruisseaux et rûs permanents et temporaires, affluents du Blaiseron jalonnent la vallée, en créant de petits vallons annexes. La présence de ces multiples vallons et de ces combes crée une succession de variations et d'ondulations dans le paysage qui entaillent les espaces de plateaux.

La vallée du Blaiseron présente une sensibilité considérée comme négligeable par rapport au projet éolien de Pavelotte.



Vue du Blaiseron, à Leschères-sur-le-Blaiseron

Sensibilité négligeable

<p>caractéristiques paysagères</p>	<p>Petite vallée encaissée au relief bien marqué. Végétation prairiale en fond de vallée, fauche et pâtures. Forte dominante de zones boisées le long de la vallée, en partie amont. En aval, les plateaux bordant la vallée sont principalement constitués d'espaces ouverts agricoles. Les vues lointaines sont masquées par la présence d'écrans visuels naturels (relief, massifs forestiers). Les masses boisées se détachent dans le paysage.</p>
<p>valeurs et vulnérabilités paysagères</p>	<p>Paysage de petite vallée alluviale, coteaux essentiellement forestiers (sauf en partie aval de la vallée). Qualité paysagère et écologique reconnue et protégée, cependant la vallée ne représente pas une entité paysagère majeure. La proximité du projet éolien de Pavelotte lui confère une certaine sensibilité. Cette situation peut générer un impact visuel de proximité, notamment depuis les villages situés en périphérie proche, tels que Baudrecourt, Charmes-la-Grande et Brachay. L'impact visuel sera faible car l'implantation des villages en fond de vallée et la présence des massifs forestiers sur les ondulations du relief masquent les perceptions visuelles depuis la vallée.</p>



Vue du Blaiseron, à Charmes-en-l'Angle



Vue du Blaiseron, à Leschères-sur-le-Blaiseron



Vue panoramique de la vallée du Blaiseron, à Brachay



Vue panoramique de la vallée du Blaiseron, au Nord de Leschères-sur-le-Blaiseron

**RAPPEL DE LA DÉTERMINATION DU DEGRÉ DE SENSIBILITÉ
DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE
PAR RAPPORT AU SITE D'IMPLANTATION PROJET ÉOLIEN**

Atout
Sensibilité négligeable
Sensibilité faible
Sensibilité moyenne
Sensibilité forte
Sensibilité très forte

Le tableau de synthèse permet de déterminer le degré de sensibilité des éléments structurants du paysage analysés au sein du périmètre d'étude, par rapport au site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Six niveaux de sensibilité ont été définis, selon l'échelle de couleur ci-jointe.

5.0 DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE

Le chapitre suivant décrit les éléments structurants le paysage. Il analyse et détermine leur relation et leur sensibilité par rapport au projet.

Parmi tous les éléments qui constituent l'occupation au sol du territoire étudié, certains possèdent un intérêt particulier sur le plan paysager.

Leur évaluation tient compte de :

- leur rôle dans la structuration du territoire et du paysage
- leur valeur intrinsèque en tant que composante emblématique du paysage local
- leur diversité apportée dans le paysage.



Vue panoramique de la vallée de la Marne, depuis la RD335, en direction de Joinville

5.1 LE RÉSEAU ROUTIER (voir carte des réseaux - page 15)

L'organisation et l'implantation du réseau routier sont en relation directe avec la configuration du territoire. Les axes de circulation sont implantés en fonction du relief et de la répartition des villages et des massifs forestiers. Le périmètre d'étude est maillé par un complexe de voies de circulation allant de la route nationale à la desserte communale.

Les axes de circulation majeurs du territoire d'étude :

La **RN67** est l'axe de circulation majeur du territoire d'étude, son tracé évolue le long de la vallée de la Marne, en partie Est du périmètre étudié, suivant une orientation Nord/Sud. Elle permet de relier Saint-Dizier à Chaumont.

On note également, la présence de la **RN4**, son tracé rectiligne évolue au Nord, à l'extérieur du périmètre d'étude, suivant une orientation Nord-Est/Sud-Ouest. La RN4 permet de relier Sézanne à Vitry-le-François, elle est située à une distance moyenne de plus de 15 km du projet éolien de Joinville, elle est principalement implantée au sein de vastes espaces ouverts agricoles générant des points de vue lointains.

La **RN67** alterne des passages en surplomb au sein de vastes espaces ouverts agricoles pouvant générer une relation visuelle panoramique et des passages en secteurs encaissés limitant les perceptions visuelles latérales.

Au vue des caractéristiques territoriales et paysagères et de la distance d'implantation par rapport au projet éolien.

Le degré de sensibilité de la RN67 par rapport au projet éolien est considéré comme moyen.

Sensibilité moyenne



Vue de la RN67, à Chatonrupt-Sommermont (en situation au sein de massifs forestiers, le long de la vallée de la Marne)



Vue de la RN67, à Rupt (en situation au sein des espaces ouverts agricoles de la vallée de la Marne)

En périphérie proche du projet éolien, la proximité de certains axes de circulation est à souligner :

La **RD60**, orientée d'Est en Ouest, elle relie Joinville à Dommartin-le-Franc, puis elle longe la vallée de la Blaise jusqu'à Doulevant-le-Château et se poursuit vers l'Ouest. Son tracé évolue principalement au sein d'espaces ouverts agricoles, entre Dommartin-le-Franc et Joinville. De par cette proximité la RD60 présente une sensibilité certaine.

La **RD126**, orientée Nord-Est/Sud-Ouest, elle relie Brachay à la RD60 au Sud de Joinville. Son tracé longe le projet au Sud-Est, à une distance d'environ 3 à 4 km. Cette proximité avec le projet éolien génère une sensibilité certaine, cependant les perceptions visuelles seront nettement limitées par les massifs forestiers (forêt de Mathons, bois de Joinville).

La **RD181** est orientée Nord/Sud. Son tracé scinde le projet éolien en partie centrale, suivant un axe Nord/Sud. Elle relie Fays à Fronville. Cette situation de proximité avec le projet éolien lui confère également une sensibilité certaine.

La **RD13** évolue en partie Sud du projet éolien, à une distance moyenne de 2 à 3 km du site Sud d'implantation des éoliennes. Son tracé longe la vallée du Blaiseron, les coteaux et la végétation forestière atténuent en partie les éventuelles perceptions visuelles vers le projet éolien.

La **RD179** est située en partie Nord du projet éolien de Pavelotte, son tracé sinue d'Est en Ouest, de Magneux jusqu'à Chatonrupt-Sommermont et se poursuit vers l'Est. La RD179 évolue entre des espaces ouverts agricoles et de vastes espaces boisés, cette situation génèrent des perceptions visuelles épisodiques vers le projet éolien.

La **RD200** et **RD335** sont situées en partie Est du projet éolien, orientées du Nord au Sud, leurs tracés évoluent en pied de coteaux, le long de la vallée de la Marne. Les perceptions visuelles vers le projet éolien seront nettement atténuées par les coteaux et la végétation forestière.

De par leur situation de proximité, ces axes de circulation peuvent générer une relation visuelle plus ou moins importante avec le projet éolien de Pavelotte. Leurs tracés alternent des passages en fonds de vallée et en zones de plateaux, ainsi que des passages au sein d'espaces boisés et au sein d'espaces agricoles ouverts, créant ainsi des points de vue épisodiques vers le projet éolien, qui permettent d'atténuer l'impact visuel des éoliennes. Ces axes routiers ne présentent pas un taux de fréquentation important.

Le degré de sensibilité des axes de circulation de proximité est considéré comme moyen.

Sensibilité moyenne

En périphérie éloignée du projet éolien, on note la présence d'axes de circulation pouvant générer des perceptions visuelles vers le site d'implantation du projet éolien :

La **RD9** est située en partie Nord du périmètre d'étude, elle évolue à une distance d'environ 6 à 7 km du projet éolien de Pavelotte. Orientée d'Est en Ouest, elle relie Wassy à la vallée de la Marne, à Rachecourt-sur-Marne, puis se poursuit vers l'Est. Son tracé rectiligne est principalement réparti au sein de vastes espaces ouverts agricoles, cependant les ondulations du relief, la végétation et la distance de perception permettent d'atténuer les perceptions visuelles lointaines.

La **RD117** orientée Nord-Est/Sud-Ouest, elle relie Rupt (au Sud de Joinville) à Flammerécourt, puis son tracé se poursuit au Sud, le long de la vallée du Blaiseron. Son tracé borde le projet au Sud-Est, à une distance d'environ 4 à 5 km. Cette proximité avec le projet éolien génère une sensibilité certaine, cependant les perceptions visuelles seront nettement limitées par les massifs forestiers (tels que : forêt de Mathons, bois de Joinville...).

La **RD2** longe la vallée de la Blaise, à l'Ouest du périmètre d'étude. Son tracé est implanté en pied de coteaux, il borde le projet éolien de Pavelotte en partie Ouest, entre Wassy et Doulevant-le-Château.

La **RD4** évolue en partie Nord-Ouest du périmètre d'étude. Son tracé rectiligne est implanté au sein d'espaces agricoles, il est orienté Nord-Ouest/Sud-Est, en direction du projet éolien. Cette situation génère des points de vue vers le projet éolien et lui confère une sensibilité certaine.

Le réseau routier tertiaire représenté par les routes communales est en relation directe avec l'activité agricole et forestière. L'influence des structures viaries sur le développement des villages et sur les accès aux futurs aérogénérateurs est un facteur essentiel.

Les ondulations du relief et la présence des massifs forestiers sur les plateaux vont permettre de diminuer nettement l'impact visuel des éoliennes depuis les axes de circulation du périmètre d'étude.

Le degré de sensibilité des axes de circulation éloignés au sein de l'aire d'étude est considéré comme très faible, voir négligeable.

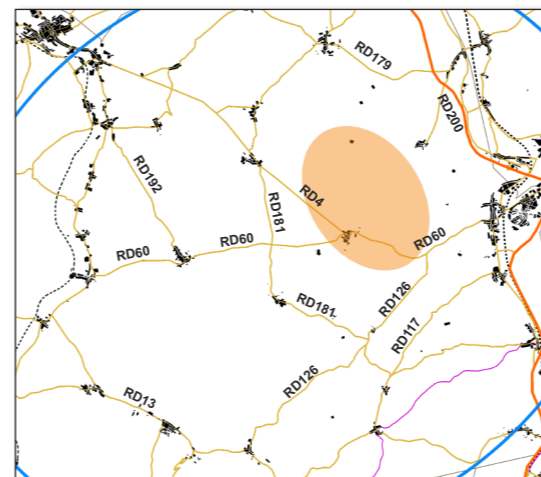
Sensibilité négligeable



Vue de la RD117, à Leschères-sur-le-Blaiseron



Vue de la RD13, à Brachay



CARTE DE REPERAGE DES AXES DE CIRCULATION A PROXIMITE DU PROJET EOLIEN DE PAVELOTTE



Vue d'un chemin communal longeant le projet éolien

Le site d'implantation du projet éolien est desservi par un réseau routier tertiaire représenté par les routes communales et les chemins d'exploitation agricoles et forestiers.

L'utilisation de ce réseau de chemins existants pour l'implantation des aérogénérateurs est un facteur essentiel, afin de limiter la création de nouvelles voies d'accès risquant de diviser les parcelles agricoles et de mutiler les espaces boisés du territoire.

5.2 LES SILOS, CHÂTEAUX D'EAU ET CLOCHERS

Les silos, les châteaux d'eau, les clochers et les tours de télécommunication forment de véritables repères visuels dans le paysage du périmètre d'étude, en raison de leur architecture et de leur hauteur caractéristique.

Les vues les plus sensibles sont celles qui superposent des points focaux existants avec les éoliennes, tel que les châteaux d'eau, les silos, les pylônes, les clochers d'églises, etc.

(Nota : la "sensibilité" de ces structures en tant que repères visuels est due à leurs caractéristiques physiques et non à leur valeur patrimoniale).

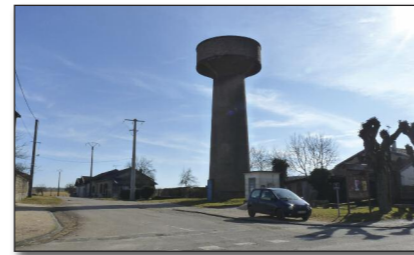
Au sein du périmètre d'étude et plus particulièrement en périphérie proche du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte, on recense peut de châteaux d'eau à colonne, repérable dans le paysage par leur hauteur et leur architecture caractéristique (ex : château d'eau à Morancourt). La géographie du territoire et l'abondance de l'eau (cours d'eau, sources) génèrent principalement des systèmes d'alimentation en eau potable par station de pompage et par des châteaux d'eau enterrés.

Les silos sont également peut nombreux, car le territoire d'étude n'est pas un secteur où l'activité agricole est dominante. Le relief et la présence des massifs forestiers limitent l'activité agricole au sein du périmètre d'étude.

Les éléments structurants (silos, châteaux d'eau et clochers) sont peu nombreux, de plus leur éloignement par rapport au projet éolien limitent fortement les risques de superposition visuelle avec les éoliennes.

La sensibilité de ces éléments par rapport au projet éolien est considérée comme négligeable.

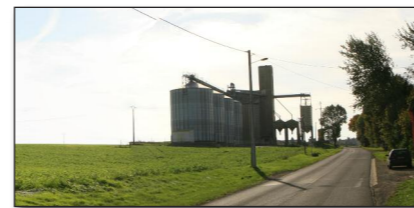
Sensibilité négligeable



Château d'eau, à Morancourt



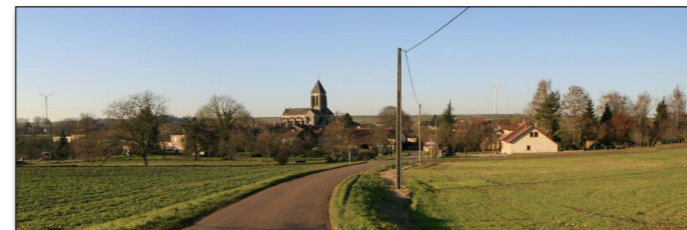
Château d'eau, à Avrainville



Silo, à Morancourt



Clocher, à Charmes-la-Grande



Clocher, à Blécourt

Dans ce paysage très vallonné, les villages se découvrent progressivement en fonction des variations du relief, il est fréquent que seul le clocher apparaisse, faisant ainsi office de repère au sein du paysage.

5.3 LES VOIES DE CHEMIN DE FER

On dénombre 2 voies de chemin de fer présentes au sein du périmètre d'étude.

- la voie ferrée (Saint-Dizier - Chaumont) est située le long de la vallée de la Marne, elle est encore en activité. Son tracé linéaire est implanté en fond de vallée, principalement en rive Ouest. Cette situation atténue fortement les perceptions visuelles latérales, de plus les coteaux boisés de la vallée de la Marne limitent les perceptions lointaines.

- la voie ferrée (Saint-Dizier - Doulevant-le-Château) est implantée en partie Ouest du périmètre d'étude. Son tracé longe la vallée de la Blaise de Doulevant-le-Château jusqu'à Wassy et se poursuit vers le Nord jusqu'à Saint-Dizier.

Nota : Cette voie ferrée a été ouverte en 1868, pour le transport de voyageurs et pour le fret. En 1952, le service voyageurs a fermé, ne conservant que le service fret jusqu'à sa fermeture définitive en 1991. En 1994, la voie a de nouveau été exploitée pour le fret et pour l'exploitation touristique. Les fonderies de Wassy et Brousseval utilisent aujourd'hui la voie pour le fret et pour la circulation d'autorail touristique. Un projet de relance d'une exploitation voyageurs est également en cours d'étude.

La voie ferrée (Saint-Dizier - Chaumont) est la seule voie ferrée en activité au sein du territoire d'étude. Son tracé linéaire est implanté en fond de vallée. Cette situation atténue fortement les perceptions visuelles latérales.

La sensibilité de la voie ferrée par rapport au projet éolien est considérée comme négligeable.

Sensibilité négligeable

5.4 LES LIGNES HAUTE TENSION

La présence des postes d'interconnexions électriques de Chanceny (au Nord-Ouest du périmètre d'étude) et de Froncles (dans la vallée de la Marne, au Sud du périmètre d'étude) sont à l'origine du réseau de lignes électriques Haute Tension qui maille le territoire étudié. De par leur hauteur et leur nombre, ces structures verticales sont visuellement fortement repérables dans le paysage. Le réseau de lignes électriques Basse Tension (BT) n'est pas considéré comme "élément structurant le paysage".

Les lignes HT les plus sensibles sont celles dont le tracé est situé à proximité du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte. On dénombre 3 lignes HT qui traversent le périmètre d'étude et qui peuvent générer un impact visuel de covisibilité avec les éoliennes du projet de Pavelotte (voir carte des réseaux - page 15).

- la ligne HT évoluant en partie Nord du périmètre d'étude, suivant un axe Est/Ouest. Son tracé évolue à une distance d'environ 5 à 6 km du site d'implantation Nord du projet, au niveau de Rachecourt-sur-Marne. La distance d'implantation entre la ligne HT et le projet éolien de Pavelotte ne génère pas de risque de covisibilité sensible.

- la ligne située au Sud du périmètre d'étude, orientée d'Est en Ouest, son tracé évolue à environ 5 km du site d'implantation Sud du projet éolien de Pavelotte, entre Mussey-sur-Marne et Amancourt.

- la ligne située à l'Est du périmètre d'étude, orientée Nord/Sud, son tracé longe la vallée de la Marne, il est implanté principalement en fond de vallée. Cette situation permet de limiter les éventuels risques de covisibilité avec les éoliennes.

De par leur proximité, les lignes électriques Haute-Tension peuvent générer un impact de covisibilité par rapport au projet éolien de Pavelotte. Cependant, la distance d'éloignement, les ondulations du relief et la présence des massifs forestiers sont autant de facteurs qui vont permettre d'atténuer l'impact visuel et les risques de covisibilité.

La sensibilité des lignes HT par rapport au projet éolien est considérée comme négligeable.

Sensibilité négligeable



Ligne BT, en bordure de la RD16, à Maconcourt



Lignes électriques, depuis le centre de Leschères-sur-le-Blaiseron



Ligne HT, à Marbéville

(Exemple d'inter-visibilité entre la ligne HT et les éoliennes)



Voie ferrée (Saint-Dizier - Doulevant-le-Château), à Dommartin-le-Saint-Père



Vue de la voie ferrée et du canal, le long de la vallée de la Marne, à Curel



Vue de la voie ferrée et du canal, dans la vallée de la Marne, à Vecqueville

5.5 LE BÂTI

Le périmètre d'étude se compose essentiellement de petites structures urbaines, de type "village de moins de 500 habitants". Les villes de Joinville et sa conurbation (3 800 habitants) et de Wassy (3 000 habitants) sont les seules zones urbanisées importantes du territoire étudié.

Les villages sont répartis sur l'ensemble du territoire d'étude, ils sont séparés par une distance moyenne de 2 à 3 km. La plupart des villages sont implantés en fond de vallée, la présence de l'eau a guidé leur implantation. On note également, la présence de plusieurs villages et hameaux implantés sur les espaces de plateaux.

L'influence des axes de circulation sur le développement des villes et villages est un facteur essentiellement, ainsi les axes de circulation situés en fond de vallée (RD2, RD335, RD8, RD200...) génèrent principalement des structures de type "village-rue" (tels que *Rachecourt-sur-Marne, Chevillon, Brousseval, Dommartin-le-Franc...*), tandis que la majorité des villages situés sur les plateaux sont souvent organisés en "villages-tas" (ex : *Nomécourt, Mathons, Maizières, etc.*).



Vue du village de Cirey-sur-Blaise, implanté en pied de coteaux



Vue du village de Mathons, implanté sur les espaces de plateaux

Les villages sont principalement ceinturés par des espaces ouverts agricoles de cultures sur les plateaux, permettant de dégager des vues sur le paysage environnant. Dans les fonds de vallées, les villages sont entourés par des zones prairiales de pâture et de fauche.

Les villages sont souvent entourés par un écran de végétation constitué de jardins, de bosquets, d'arbres isolés, de haies et de quelques vergers résiduels. Cette bande verte fait office d'espace tampon entre les zones d'habitations et les espaces agricoles situés en périphérie. La présence de végétation péri-urbaine permet d'atténuer l'impact visuel des éoliennes depuis les zones urbanisées.

Dans les vallées, les villages sont essentiellement implantés en pied de coteaux et en terrasse, hors des secteurs inondables. La proximité des coteaux, souvent boisés est un élément permettant de limiter nettement les perceptions visuelles depuis les villages.

Au sein du territoire étudié, on note la présence de nombreuses fermes et bâtiments agricoles isolés, qui sont implantés au sein des espaces agricoles (ex : *ferme Saint-Henri, ferme de Saint-Eloi, ferme de Malnuit, ferme des Bons Hommes, etc.*).



Vue du village de Baudrecourt, implanté en fond de vallée

La perception des villages dépend de la configuration territoriale.

Les variations du relief et la présence des massifs forestiers créent des points de vues épisodiques vers et depuis les villages.

Dans ce paysage ondulant et vallonné, les villages se découvrent progressivement, il est fréquent que seul le clocher apparaisse d'abord, laissant ensuite le reste du village à découvrir.



Vue du village de Morancourt



calvaire à Morancourt



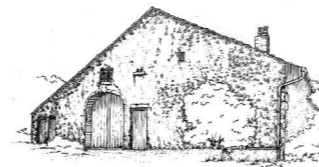
Petit patrimoine lié à l'eau (lavoir à Ambonville)



calvaire à Flammerécourt

Le petit patrimoine

Le petit patrimoine est souvent mis en évidence au sein des villages, sa présence se caractérise par des fontaines, des lavoirs, des calvaires, des chapelles, des passerelles en pierre.



Patrimoine architectural (Château du Grand Jardin, à Joinville)



Les cours d'eau du périmètre d'étude et l'utilisation de la force hydraulique ont été très longtemps exploités pour le fonctionnement des moulins et des scieries.

Les fonderies et les forges au sein du périmètre d'étude représentent un patrimoine important (tels que le site des Forges de Wassy, de Dommartin-le-Franc...). La majorité de ces installations industrielles ne sont plus en activités aujourd'hui.

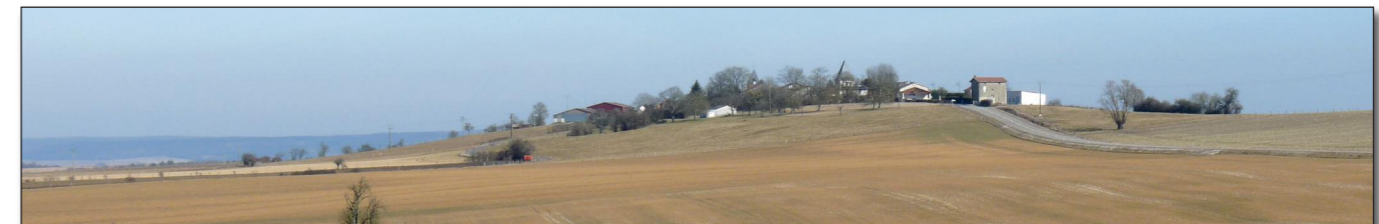
Nota : Jadis, les mines de fer de Wassy exploitaient le minerai qui alimentait les fonderies puis les forges de la vallée de la Blaise. Ces dernières utilisaient le bois des exploitations forestières locales comme combustible et la force hydraulique des cours d'eau comme force motrice.



Vue du village de Poissons



Vue du village de Wassy



Vue du village de Mirbel, implanté en zones sommitales de plateaux

Le projet éolien de Pavelotte est situé au sein d'un territoire rural composé principalement de petits villages (*moins de 500 habitants*), répartis essentiellement en fond des vallées et des vallons. La densité de population du périmètre d'étude est relativement faible. De nombreux villages ont une structure urbaine de type "village rue". Cette organisation limite l'impact visuel du projet éolien, car seules les façades des bâtiments orientées vers le projet éolien peuvent être impactées par les éoliennes.

Les villages sont pour la plupart bordés par un écran de végétation faisant office d'espace tampon entre les zones d'habitations et les espaces agricoles. La présence de cette végétation péri-urbaine permet de masquer une grande partie des perceptions visuelles depuis les habitations.

La sensibilité des espaces bâtis par rapport au projet éolien est considérée comme faible.

Sensibilité faible

5.6 LA VÉGÉTATION

Le territoire se caractérise par un paysage rural structuré en fonction du relief, de la répartition du réseau hydrique et de la nature des sols. L'ensemble est réparti entre des parcelles à vocation agricole et des structures végétales caractéristiques. Les fonds de vallées présentent des formations végétales distinctes, réparties en fonction du gradient d'humidité.

LES FONDS DE VALLÉES

La ripisylve :

Les fonds de vallées se caractérisent par la présence d'une bande de végétation rivulaire épisodique qui longe les cours d'eau. La ripisylve a une fonction de repère, elle permet de déceler la présence des cours d'eau au sein du paysage et facilite la lecture du territoire.

La bande de végétation rivulaire est organisée en strates successives (*arborescente, arbustive et herbacée*), les végétaux se composent d'un mélange d'essences alluviales locales. Les principales espèces arborescentes et arbustives recensées sont : l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le saule (*Salix alba*), le peuplier (*Populus alba*), etc.

La strate herbacée est riche en espèces de secteurs humides, tels que : le jonc, la renouée flottante, le rubanier, la renouée du Japon, le cirse, le carex, la canche cespiteuse, la consoude officinale, le lotier des fanges ou l'angélique sauvage.

La ripisylve a un réel intérêt écologique, tant du point de vue faunistique, que floristique. Ce sont des milieux à protéger et à entretenir.

Les vallées du périmètre d'étude sont en partie classées en sites prioritaires protégés. En raison de leur intérêt écologique floristique et faunistique, de nombreux secteurs sont classés en ZNIEFF et en zone Natura 2000 (ex : la vallée de la Blaise, la vallée du Blaiseron...), afin d'assurer le maintien de la biodiversité dans une logique de développement durable.

Les prairies humides :

Les espaces ouverts agricoles situés en fond de vallée se composent de prairies alluviales qui sont essentiellement des espaces de pâtures et plus ponctuellement des prairies de fauches et des espaces de cultures.

Les espaces les plus frais recèlent une végétation constituée de joncs, renoucles, renouées, cirses, etc.



Vue panoramique de la vallée de la Marne, à Curel

Les bosquets, haies vives et les arbres isolés :

Le paysage de la vallée est clairsemé de bois et bosquets de superficies moyennes répartis au sein des espaces agricoles (ex : bois de la Héronnière, bois de Sainte-Marie, bois de Vouillemont...).

Ces espaces boisés se composent d'essences forestières locales, tel que : le hêtre (*Fagus sylvatica*), le chêne (*Quercus sessiflora*), le merisier (*Prunus avium*) et avec une dominante d'essences supportant les sols humides, tel que l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le saule (*Salix alba*), le peuplier (*Populus alba*), frêne commun (*Fraxinus excelsior*), etc.

Les bosquets ont un réel intérêt pour la flore et la faune locales. Ils se composent d'essences arborescentes et arbustives, tel que : l'alisier (*Sorbus torminalis*), le merisier (*Prunus avium*), l'aubépine (*Crataegus monogyna et laevigata*), l'érable champêtre (*Acer campestre*), le sureau (*Sambucus racemosa*), le noisetier (*Corylus avellana*), etc.

Dans ce paysage rural aux larges perspectives, ces îlots de végétation sont de véritables facteurs d'identité du territoire, ils ont un rôle de repères dans le paysage et présentent un intérêt environnemental, au niveau faunistique et floristique. Ce sont des éléments et des milieux à préserver.



Vue de la ripisylve de la vallée du Blaiseron, au Sud de Flammerécourt

LES MASSES BOISÉES

Les massifs forestiers se concentrent sur les zones de plateaux et à flanc de coteaux sous la forme d'étendues boisées de superficie importante (forêt de Mathons, bois de Joinville, forêt du Der...).

Dans ce paysage rural, les massifs boisés sont des éléments parfois structurants, parfois cloisonnants, véritables facteurs d'identité du territoire. L'implantation des massifs forestiers sur les plateaux et en coteaux accentue la perception des variations du relief.

La composition des espaces forestiers est d'environ un tiers de résineux et deux tiers d'essences feuillues.

Les massifs forestiers s'assimilent essentiellement à un groupement de type Chênaie-charmaie avec quelques variantes. Les essences forestières présentes sont les Chênes pédonculés (*Quercus pedunculata*), Charmes communs (*Carpinus betulus*). On note également la présence de Hêtres (*Fagus sylvatica*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*), Epicéa (*Picea abies*).

La végétation de sous-bois et des lisières forestières se compose de Noisetiers (*Corylus avellana*), Fusain (*Euvonymus europaeus*), Troènes (*Ligustrum vulgare*), Erables champêtres (*Acer campestre*), etc.

L'exploitation forestière représente encore aujourd'hui un apport économique important pour de nombreux villages.



Vue panoramique des espaces de plateaux entre Rachecourt-sur-Marne et Magneux

LES ESPACES OUVERTS DES PLATEAUX

Les zones de plateaux offrent un paysage rural amplement vallonné, réparti entre des espaces ouverts agricoles et des étendues forestières.

Les espaces ouverts des plateaux sont principalement destinés aux pratiques agricoles de type cultures céréalières (ex : cultures oléagineuses Colza, protéagineuses Maïs, Blé). Ils sont clairsemés de bois et de bosquets de superficies réduites.

Les différentes cultures apportent une diversité des ambiances et des couleurs au fil des saisons.

Le paysage des plateaux est rythmé par la présence des massifs forestiers, des bois et des bosquets, de quelques arbres isolés et des haies vives, répartis de manière ponctuelle au sein des espaces agricoles. Cette végétation rurale anime et ponctue le territoire offrant ainsi une diversité paysagère, c'est un atout et un patrimoine à préserver.

Un écran végétal ceinture les villages, faisant office d'espace tampon entre les zones urbanisées et les zones agricoles. La présence de vergers est relativement faible sur le territoire d'étude.



Vue panoramique des espaces de plateaux de la forêt de Mathons

La végétation est l'élément que l'on perçoit le plus directement dans un territoire. Elle structure le paysage et assure le lien entre tous les composants du puzzle du territoire (villages, infrastructures, cours d'eau...).

Sur les plateaux, les masses boisées accentuent la perception du relief. Depuis les axes de circulation et les espaces urbanisés, la présence de la végétation crée des écrans visuels naturels ponctuels qui génèrent des points de vue épisodiques sur le paysage environnant.

La présence de la végétation par rapport au projet éolien de Pavelotte est considéré comme un atout.

Atout

6.0 L'ÉVOLUTION PAYSAGÈRE

6.1 LES ESPACES AGRICOLES

Les paysages liés à l'activité humaine muent et changent selon des conditions économiques plus ou moins favorables. L'agriculture n'échappe pas à cette règle, puisque les modes de production, les besoins et les outils ont largement changé au cours du XXème siècle, transformant par cette évolution les espaces ruraux.

Au sein du périmètre d'étude, l'activité agricole représente environ 40% de la couverture du territoire (30% de cultures céréalières principalement réparties sur les plateaux et 10% de prairies essentiellement situées en fond des vallées et autour des villages).

Les territoires communaux ayant fait l'objet d'un remembrement, l'organisation des parcelles de cultures est clairement identifiable. Les pieds de coteaux, les abords des villages et les fonds des petites et moyennes vallées (*vallée de la Marne, vallée de la Blaise, vallée du Blaiseron...*) sont souvent constitués de pâtures et de prairies de fauche destinées à l'élevage de bovins.

"L'évolution agricole" du paysage concerne essentiellement les abords des villages et des secteurs urbanisés, par la perte de terre agricole cultivée. Le développement et l'expansion des zones urbanisées (villes et villages) nécessite parfois d'utiliser des parcelles qui étaient auparavant agricoles.

Les plateaux agricoles sont principalement des lieux de travail pour les agriculteurs des villages périphériques. Ils représentent de ce fait une entité à valeur économique.

Cependant, l'agriculture n'est plus la seule pratique de ces territoires, ils sont également aujourd'hui de plus en plus considérés comme lieu de détente et de loisirs, définis par le terme "tourisme vert" (ex : les gîtes, la chasse, les GR, VTT, etc).

Les différents facteurs qui façonnent un territoire, contribuent à son identité.

Cependant, ces composantes évoluent avec le temps.

Des facteurs d'évolutions humains, techniques et sociologiques, des facteurs d'évolutions physiques et environnementaux, à court et à long termes constituent les composantes d'un paysage.

6.2 LES ESPACES BOISÉS

Les espaces boisés sont répartis principalement sous la forme de vastes massifs forestiers couvrant environ 50% de la superficie totale du territoire étudié. Ils représentent une composante physique et paysagère majeure à prendre en compte. Ils sont composés majoritairement d'essences feuillues traitées en futaies et créant ainsi des variations de couleur à l'automne. Les parcelles forestières sont desservies par un réseau de chemins d'exploitation aux tracés géométriques.

Les lisières forestières structurent et organisent le paysage des espaces de plateaux, leur découpage est clairement identifiable depuis les axes de circulation. Ainsi, les actes de gestion forestière, tels que les coupes d'exploitation ou les travaux liés au passage de câbles électriques, engendrent parfois des conséquences préjudiciables au caractère et à l'harmonie de ces paysages.

Les espaces boisés ont un rôle majeur dans la perception visuelle du parc éolien. Ils permettent de créer une "assise" aux éoliennes et de par leur implantation sur les zones sommitales des plateaux, ils créent un écran qui masque et atténue l'impact visuel des éoliennes. Ils génèrent des points de vue épisodiques depuis les axes de circulation.

Au delà de la perception visuelle et de l'exploitation économique sylvicole, les massifs forestiers sont des lieux chargés d'identité et d'histoire.

L'une des évolutions paysagères majeures des espaces boisés concerne le développement de concept récréatifs.

Les forêts ne sont plus uniquement des lieux d'exploitation et de production, ce sont également des lieux récréatifs, de détente et de promenade (ex : *développement des sentiers de randonnées thématiques*).

EVOLUTION DU PAYSAGE DE 1958 À 2014

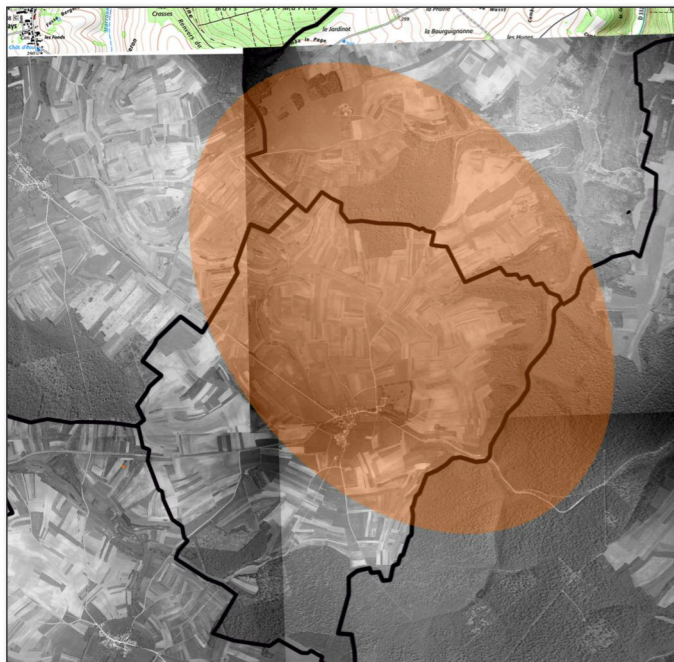


Photo aérienne des sites d'implantation de 1958

Les espaces agricoles sont répartis en une multitude de petites parcelles. Les fonds de vallées et de vallons sont cultivés. Il n'y a peu de bosquets résiduels, de type "plantation en timbres poste".

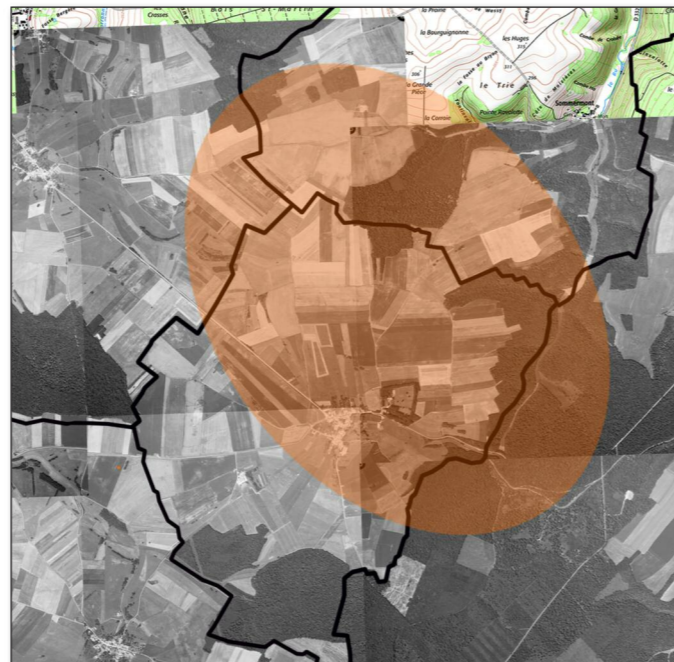


Photo aérienne des sites d'implantation de 1982

Les voies de circulation sont plus facilement identifiables. Le parcellaire commence à évoluer, les parcelles sont clairement repérables, leur superficie a augmenté. La rotation des cultures est utilisée, les différentes teintes en témoignent.



Photo aérienne des sites d'implantation de 1995

Les espaces agricoles ont été remembrés, la taille des parcelles en témoigne. Le parcellaire s'est adapté aux techniques et au matériel d'exploitation agricole actuels. Des parcelles forestières ont été transformées en parcelles agricoles.



Photo aérienne des sites d'implantation de 2014

Les massifs forestiers s'accroissent, leurs lisières découpées s'organisent en fonction du parcellaire. Les parcelles agricoles semblent avoir été remembrées de nouveau, leur superficie a augmenté.

7.0 INVENTAIRE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

7.1 INVENTAIRE DES ENJEUX PAYSAGERS

Pour concilier préservation du patrimoine environnemental et paysager et développement économique dans une logique de développement durable, une bonne connaissance du territoire est indispensable.

Un inventaire exhaustif du patrimoine environnemental et paysager a été réalisé sur l'ensemble du périmètre d'étude, puis répertorié sur carte.

L'inventaire du patrimoine environnemental et paysager du périmètre étudié permet de mettre en évidence leur situation géographique par rapport au site d'implantation du projet de parc éolien de Pavelotte.

Au regard de l'analyse cartographique, on remarque que le secteur d'implantation du projet de parc éolien de Pavelotte est relativement épargné par les contraintes liées au paysage. Les enjeux paysagers recensés au sein du périmètre d'étude ont tous fait l'objet d'une analyse détaillée, afin de déterminer leur degré de sensibilité réel par rapport au projet éolien de Pavelotte.

- le site classé "le Château du grand jardin et le parc" et la ZPPAUP de Joinville :
Ils sont situés à une distance d'environ 3 km du site d'implantation du projet éolien.

- le site classé "la colline boisée du Châtelet et vestiges de l'ancienne ville de Gorzon" à Bayard-sur-Marne :
Le site est situé à plus de 8 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

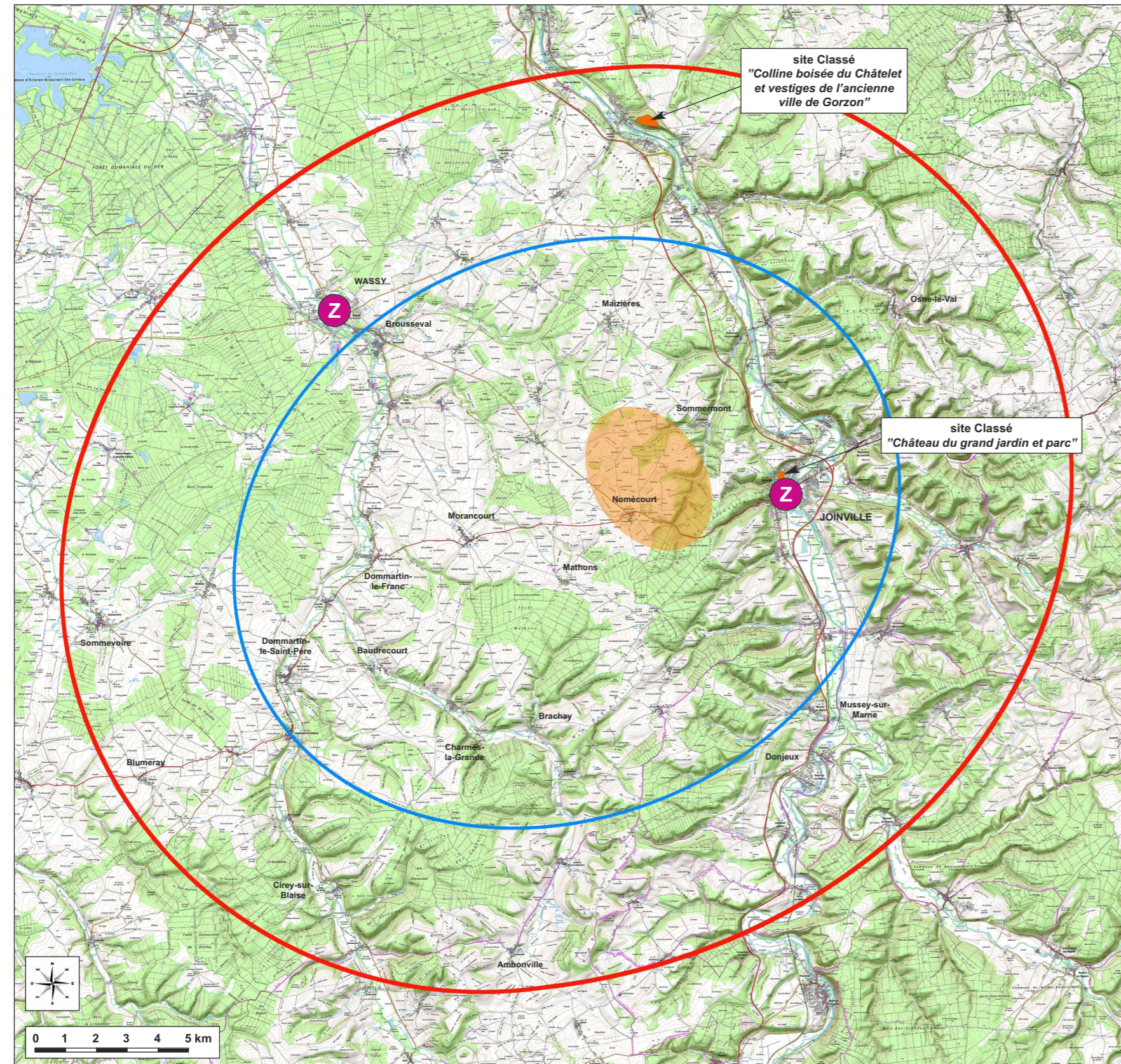
- la ZPPAUP de Wassy :
Elle est située à plus de 6 km, au Nord-Ouest du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

On peut ainsi considérer que les caractéristiques des enjeux paysagers du périmètre d'étude, ainsi que la distance les séparant du projet éolien de Pavelotte ne génère pas d'impact présentant une réelle sensibilité.

La mise en place d'aérogénérateurs n'est donc pas incompatible avec la protection du patrimoine environnemental et paysager.

La sensibilité des enjeux paysagers par rapport au projet éolien de Pavelotte est considéré comme faible.

Sensibilité faible



CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS

(d'après la cartographie CARMEN)

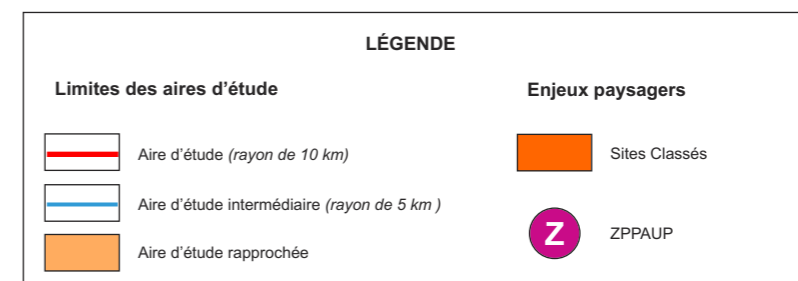


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX LIÉS AU PAYSAGE DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

TYPE DE ZONAGE	IDENTIFIANT	DESIGNATION	INTÉRÊT MAJEUR DU SITE	DATE DE CRÉATION	DISTANCE MOYENNE DU SITE (km)	DIRECTION PAR RAPPORT AU PROJET ÉOLIEN
Sites Classés	SC022	Château du grand jardin et son parc, à Joinville	domaine (<i>superficie 4.3 ha</i>) château et jardins d'époque Renaissance	20/09/1973	de 3 à 4 km	Est
	SC040	Colline boisée du Châtelet et vestiges de l'ancienne ville de Gorzon à Bayard-sur-Marne	vestiges romain (<i>superficie 15.6 ha</i>) intérêt historique	26/05/1926	de 8 à 10 km	Nord
ZPPAUP	210002009	ZPPAUP de Joinville	urbanistique, paysager et architectural	2016	3 km	Est
	210002026	ZPPAUP de Wassy	urbanistique, paysager et architectural	2016	6 km	Nord-Ouest



Vue aérienne oblique du centre-bourg de Joinville



Vue aérienne oblique de l'agglomération de Wassy

7.11 LES ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURALE, URBAIN ET PAYSAGER (AVAP)

A l'initiative des communes qui le souhaitent des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP, également appelé AVAP) peuvent être instituées aux abords des Monuments Historiques et dans les quartiers.

Ce sont des sites et espaces à protéger pour des raisons esthétiques, historiques ou culturelles.

La ZPPAUP (ou AVAP) délimite un secteur particulièrement sensible au niveau architectural et paysager. Créée par arrêté préfectoral après décision du conseil municipal, elle constitue une servitude annexée au PLU et s'impose à toutes les opérations de constructions ou d'aménagements réalisées dans son périmètre. C'est un outil de préservation ne se limitant pas au seul patrimoine bâti.

Au sein du périmètre d'étude, on recense 2 ZPPAUP :

- ZPPAUP de Joinville

Elle est située en partie Est du périmètre d'étude, à une distance de 3 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

- ZPPAUP de Wassy

Elle est située en partie Nord-Ouest du périmètre d'étude, à une distance d'environ 6 km, du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Au regard des caractéristiques paysagères du territoire (*variations du relief, présence des massifs forestiers*) et de la distance d'implantation des ZPPAUP par rapport au projet éolien de Pavelotte.

On considère que la sensibilité des ZPPAUP par rapport au projet éolien est très faible.

Sensibilité faible

7.12 LES SITES CLASSÉS ET LES SITES INSCRITS

En application de la loi du 2 mai 1930, qui a pour objet la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les sites Inscrits ont pour objet la sauvegarde de formations naturelles, de paysages, de villages et de bâtiments anciens (*entretien, restauration, mise en valeur...*) et la préservation contre toute atteinte grave (*destruction, altération, banalisation...*).

Les sites Classés sont instaurés pour protéger et conserver un espace naturel ou bâti, quelque soit son étendue (*entretien, restauration, conservation...*).

Au sein du périmètre d'étude, on recense 2 sites Classés :

- La colline boisée du Châtelet et les vestiges de l'ancienne ville de Gorzon, à Bayard-sur-Marne

Le site est situé en partie Nord du périmètre d'étude, à une distance d'environ 8 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

- Le château du Grand Jardin et son parc, à Joinville

Le site est situé en partie Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 3 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.



Vue vers le site Classé de la colline boisée du Châtelet

Site Classé "Colline boisée du Châtelet et vestiges de l'ancienne ville de Gorzon", à Bayard-sur-Marne.

Le site de la "Colline boisée du Châtelet et les vestiges de l'ancienne ville de Gorzon", à Bayard-sur-Marne est répertorié au titre de site Classé par arrêté du 26/05/1926.

Le site d'une superficie de 15.6 hectares est une propriété communale.

Il comprend :

- les vestiges romain de l'ancienne ville de Gorzon
- une partie de la colline boisée

Rappel historique :

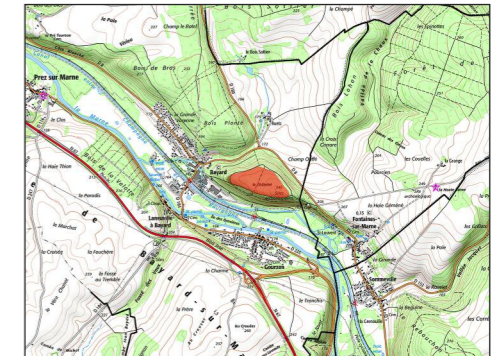
En 1858, des fouilles indiquent que du minerai de fer a été extrait à une époque ancienne.

Gourzon est l'ancien nom (Gorzum) de la ville gallo-romaine dont les ruines existent au Châtelet.

Au vue de son importance, on parle pour ce site archéologique du "Pompéi français"

Le site classé présente un intérêt historique et archéologique, notamment dû à la présence des vestiges romain. Il est implanté en surplomb, en rive droite de la Marne, entre le village de Bayard-sur-Marne et du hameau du Bayard. Le site se présente sous la forme d'une petite colline boisée.

Le site est toujours en cours de fouille et aucun aménagement touristique spécifique n'a été mis en place.



carte de repérage du site classé

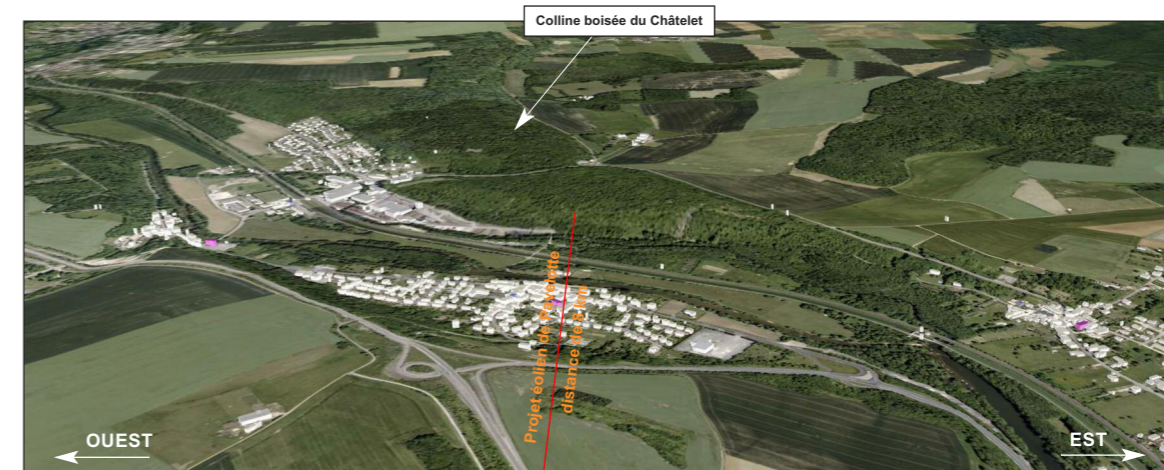


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DE LA COLLINE BOISÉE DU CHÂTELET

Le site classé de la "Colline boisée du Châtelet et les vestiges de l'ancienne ville de Gorzon", à Bayard-sur-Marne est implanté en partie Nord du périmètre d'étude, à une distance d'environ 8 km de la zone d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

L'intérêt du site classé de la colline du Châtelet est principalement archéologique, le site ne génère pas de flux touristique important.

La présence des massifs forestiers implantés sur les plateaux bordant le site classé accentue l'amplitude du relief, masquant ainsi les éventuelles perceptions visuelles entre le site protégé et le projet éolien de Pavelotte.

Le niveau de sensibilité du site Classé par rapport au projet éolien de Pavelotte est considéré comme négligeable.

Sensibilité négligeable

Site Classé "Château du Grand Jardin et son parc", à Joinville

Le château du Grand Jardin et son parc est répertorié au titre de site Classé par arrêté du 20 septembre 1973. Le site d'une superficie de 4.3 hectares, appartient au département de la Haute-Marne.

Il comprend :

- le château.
- l'emprise au sol du jardin délimité par son mur d'enceinte.
- l'emprise au sol du jardin délimité par le jardin clos.

Rappel historique :

Le château du Grand Jardin et son parc date du XVIème siècle. Il fut construit par le duc de Guise en 1533, le château est fortement marqué par la renaissance italienne.

Le château a subi d'importantes altérations dues autant à la disgrâce des Guises, aux mutilations de la Révolution qui a effacé tous les signes de la féodalité, aux changements apportés par les propriétaires successifs et surtout à la transformation de cette demeure seigneuriale en habitation bourgeoise.

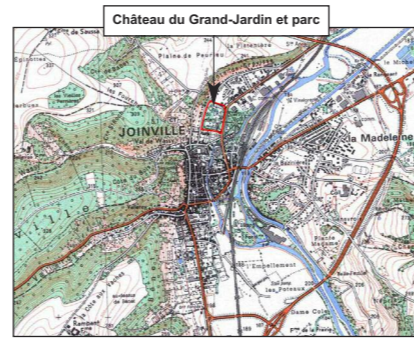
En 1940, pendant l'occupation allemande, il fut réquisitionné puis rendu au propriétaire après la guerre dans un état de délabrement général.

En 1978, il est acquis par le Conseil Général de la Haute-Marne et la restauration a été menée par le service des monuments historiques.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés à partir de 1981 : installation de bancs, ouverture d'un portail pour faciliter l'accès à la promenade publique, étiquetage des arbres du parc.

Depuis 1982, de nombreux travaux de rénovation du château ont eu lieu (création d'un plafond à la française, restauration des toitures, chauffage, remise en eau des douves...).

Très touché par la tempête de 1999, le parc romantique a fait l'objet d'une remise en valeur visant à conserver l'esprit du parc pittoresque de la seconde moitié du XIXe siècle. Des replantations d'essences arborées rares, des massifs d'arbustes et de vivaces, un aménagement paysager des abords de la pièce d'eau, l'installation d'un belvédère, l'installation de mobilier et de statuaire ont redonné à ce parc son intérêt esthétique.



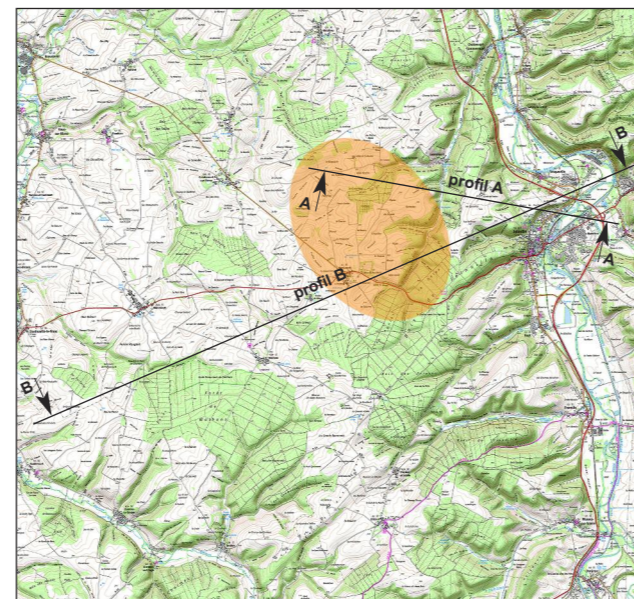
carte de repérage du site classé



PHOTO AÉRIENNE DE LOCALISATION DU CHÂTEAU DE JOINVILLE



Vue du château depuis le parc



CARTE DE REPÉRAGE DE JOINVILLE ET DES PROFILS TOPOGRAPHIQUES



Vue des jardins du château de Joinville



Vue des jardins du château de Joinville



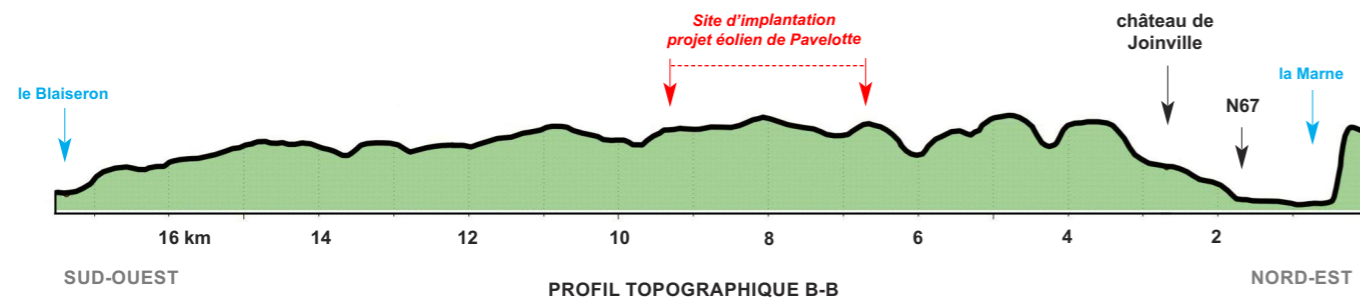
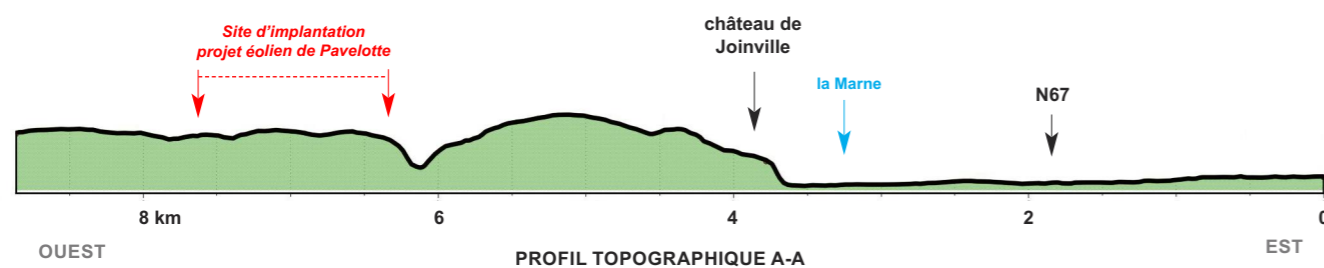
PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE JOINVILLE

Le site classé du "château du Grand Jardin et son parc" est implanté en partie Nord du centre-urbain de Joinville. Cette situation géographique représente une distance d'environ 3 à 4 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Le Château et son parc sont entourés par une bande boisée, qui fait office d'écran visuel. Les perceptions visuelles depuis les espaces publics qui accompagnent le château seront ainsi limitées. Les ondulations du relief du territoire et la présence des massifs forestiers associés à la distance de perception sont autant de facteurs qui vont permettre d'atténuer fortement l'impact visuel des éoliennes depuis le site classé.

La sensibilité du site Classé du "château du Grand Jardin et son parc" par rapport au projet éolien de Pavelotte est considérée comme moyenne.

Sensibilité moyenne



7.2 INVENTAIRE DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Pour concilier préservation du patrimoine culturel et développement économique, une bonne connaissance du territoire et du patrimoine culturel est indispensable.

Un inventaire exhaustif du patrimoine culturel a été réalisé et répertorié sur carte. On dénombre un total de 38 édifices protégés au titre des Monuments Historiques au sein du périmètre étudié.

L'inventaire du patrimoine culturel du périmètre d'étude permet de mettre en évidence leur situation géographique par rapport au projet d'implantation du parc éolien de Pavelotte.

Au regard de l'inventaire cartographique, on ne dénombre aucun monument protégé au sein de l'aire d'étude rapprochée du projet éolien de Pavelotte.

On remarque la présence de 17 édifices protégés au sein de l'aire d'étude intermédiaire. (dont 8 édifices sont implantés au sein de l'agglomération de Joinville).

Les 21 autres édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont répartis au sein de l'aire d'étude, à une distance comprise entre 5 et plus de 10 km du projet éolien de Pavelotte.

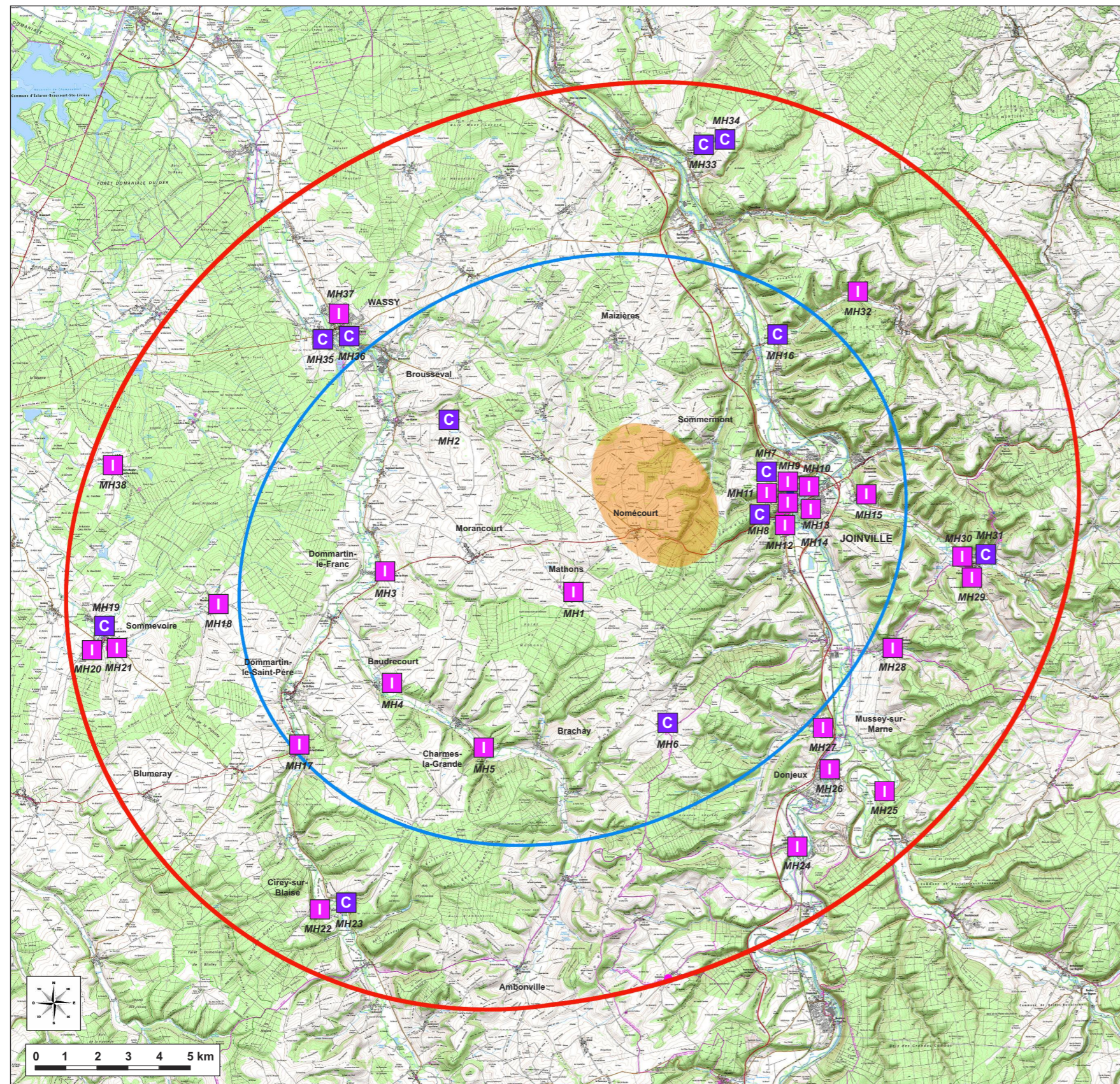
L'impact visuel et les risques de covisibilité entre les Monuments Historiques et le site d'implantation du projet éolien de Pavelotte sont fonction de différents facteurs inhérents au territoire d'accueil du projet.

Les risques et le degré de sensibilité varient en fonction des variations du relief, de la présence de végétation (*masses boisées*) et d'écrans visuels ponctuels (*bâtiments*). Ces différents éléments associés à la distance de perception peuvent modifier fortement les risques de covisibilité et l'impact visuel entre les éoliennes et les édifices protégés du périmètre d'étude.

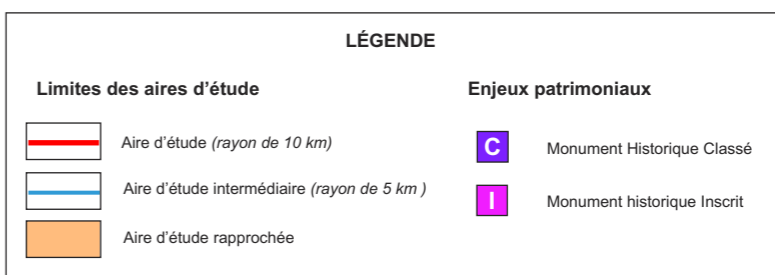
Les Monuments Historiques implantés au sein du périmètre d'étude ont tous fait l'objet d'une analyse détaillée, afin de déterminer le degré de sensibilité réel par rapport au projet éolien de Pavelotte.

La sensibilité des enjeux patrimoniaux par rapport au projet éolien de Pavelotte est considérée comme faible.

Sensibilité faible



CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES
(d'après la base de données MERIMEE)





L'ensemble des Monuments Historiques inventoriés et répertoriés sur la carte ont été classés en fonction de leur localisation dans chaque aire d'étude et en fonction de leur distance d'implantation par rapport au projet éolien de Pavelotte.

La détermination du degré de sensibilité de l'impact visuel réel des monuments prend en compte d'autres constantes, telles que les caractéristiques territoriales et paysagères (ex : les variations du relief du territoire, la présence de végétation, l'organisation spatiale et les caractéristiques du bâti...).

7.21 RECAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

Rappel :

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'emprise du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

On ne dénombre aucun Monument Historique, ni périmètre de protection (de rayon 500 m) au sein de la limite de l'aire d'étude rapprochée.

Les Monuments Historiques protégés sont soumis à un périmètre de protection réglementaire, d'un rayon de 500 mètres.

L'inventaire du patrimoine culturel a permis de mettre en évidence que l'aire d'étude rapprochée n'est directement concernée par aucun Monument Historique.

On ne dénombre aucun Monument Historique au sein des limites de l'aire d'étude rapprochée.

Atout

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ETUDE INTERMEDIAIRE

Numéro	Commune	Nom du monument ou du site	Statut	Date de l'arrêté
MH1	Mathons	Eglise paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption	Inscrit	19/01/1995
MH2	Domblain	Eglise paroissiale Saint-Benigne	Classé	19/03/1992
MH3	Dommartin-le-Franc	Ancienne fonderie	Inscrit	08/09/1999
MH4	Baudrecourt-le-Petit	Eglise Saint-Benigne	Inscrit	27/04/1993
MH5	Charmes-en-l'Angle	Château	Inscrit	12/07/1934
MH6	Blécourt	Eglise Notre-Dame	Classé	29/03/1993
MH7	Joinville	Château du Grand Jardin et son parc	Classé	14/03/1991
MH8	Joinville	Chapelle Sainte-Anne	Classé	14/04/1909
MH9	Joinville	Maisons (rue de la Fontaine)	Inscrit	25/05/2010
MH10	Joinville	Maisons (rue de l'Auditoire)	Inscrit	13/10/1942
MH11	Joinville	Ancien couvent des Annonciades	Inscrit	25/08/1994
MH12	Joinville	Pont "Le Poncelot"	Inscrit	13/10/1942
MH13	Joinville	Halles de Joinville	Inscrit	30/12/1924
MH14	Joinville	Eglise Notre Dame de la Nativité	Inscrit	09/10/1925
MH15	Suzannecourt	Eglise de la Sainte-Croix	Inscrit	07/12/1925
MH16	Curel	Croix de carrefour, du XVème siècle	Classé	26/09/1909
MH17	Doulevant-le-Château	Eglise paroissiale	Inscrit	29/08/2000

On recense 17 Monuments Historiques protégés au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

De par leur situation géographique de proximité, les Monuments Historiques protégés situés au sein de l'aire d'étude intermédiaire peuvent être impactés visuellement par le projet éolien de Pavelotte.

Cependant, au regard des caractéristiques paysagères du territoire d'étude, les risques de covisibilité entre le projet éolien et certains Monuments Historiques sera atténuée par les ondulations du relief et par la présence des massifs forestiers, formant des écrans visuels (tels que la végétation forestière implantée autour de la vallée de la Marne, les massifs forestiers situés sur les espaces de plateaux comme la forêt de Mathons, le bois de Joinville...).

L'impact du projet éolien par rapport aux monuments protégés dépend du risque de perception visuelle, mais également du degré de sensibilité des monuments par rapport à leur taux de fréquentation et à leurs caractéristiques (ex : hauteur, importance, style, intérêt...). Car un château ou une église présentent une sensibilité plus importante aux impacts visuels, qu'une croix de champs ou un calvaire.

Les seuls édifices protégés présentant une fréquentation touristique sont :

- le Château du Grand Jardin de Joinville.
- l'Ancienne fonderie de Dommartin-le-Franc (Metallurgik Parc)

Les Monuments Historiques protégés implantés au sein de l'aire d'étude intermédiaire ont tous été analysés en détail, afin de déterminer le degré de sensibilité réel par rapport au projet éolien de Pavelotte.

La sensibilité des Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude intermédiaire est considérée comme faible.

Sensibilité faible

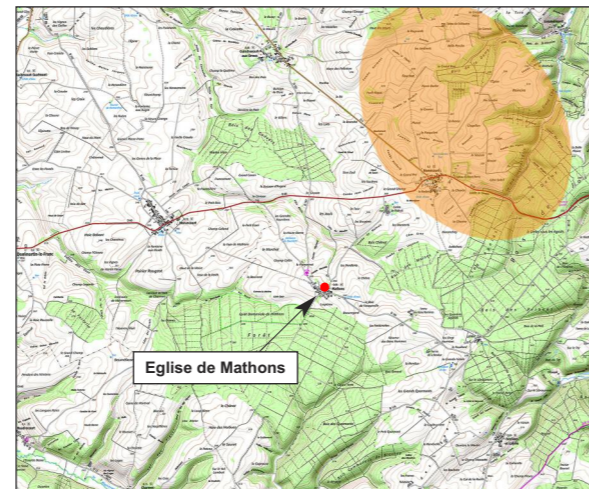
Eglise paroissiale Notre-Dame, de Mathons (IMH)

L'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption de Mathons est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 19 janvier 1995.

L'église paroissiale est implantée dans le village de Mathons, au sein du site d'implantation de la zone de Mathons.

L'église fut érigée à la seconde moitié du XIIème siècle, puis elle a été modifiée et réaménagée au cours XVème et du XVIème siècle.

Elle est la propriété de la commune de Mathons.



CARTE DE REPÉRAGE DE L'EGLISE DE MATHONS



Vue de l'église de Mathons



Vue de la place de l'église de Mathons

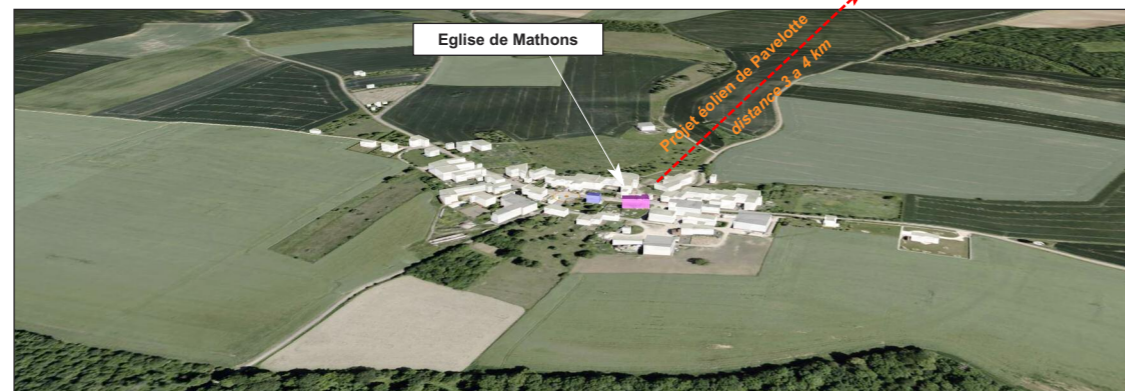


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE MATHONS

L'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption de Mathons est située au Sud-Ouest, à une distance d'environ 3 à 4 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Cette situation de proximité peut créer un risque de covisibilité entre l'édifice protégé et le projet éolien. Cependant, l'église est implantée au coeur du centre-bourg du village de Mathons. La présence d'un front bâti continu limite les perceptions visuelles. Les espaces publics (telle que la place de l'église) qui accompagnent le Monument Historique ne seront que faiblement impactés par le projet éolien de Pavelotte.

La présence des plateaux boisés situés entre l'église et le site d'implantation du projet éolien atténue fortement les éventuelles perceptions visuelles.

Au regard de la proximité géographique, la sensibilité de l'église de Mathons est considérée comme moyenne.

Sensibilité moyenne

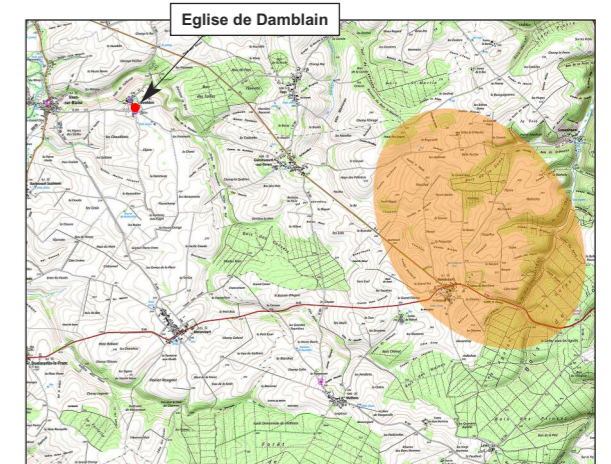
Eglise paroissiale Saint-Benigne, de Domblain (CMH)

L'église paroissiale Saint-Benigne de Domblain est un édifice protégé Classé à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 19 mars 1992.

L'église paroissiale est implantée au sein du village de Domblain, au Nord-Ouest du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

L'église fut construite à la fin du XIIème siècle, puis elle a été modifiée et réaménagée au cours XVème et du XIXème siècle. Le clocher est actuellement en cours de refecton.

L'église paroissiale est la propriété de la commune de Domblain.



CARTE DE REPÉRAGE DE L'EGLISE DE DOMBLAIN



Vue de la place de l'église de Domblain



Vue de l'église avant et après refecton

L'église Saint-Benigne est fermée depuis 17 ans, malgré son classement MH. Une association a pris en charge la restauration de l'église et notamment la refecton du clocher.



Vue de l'église de Domblain, depuis l'extérieur du village

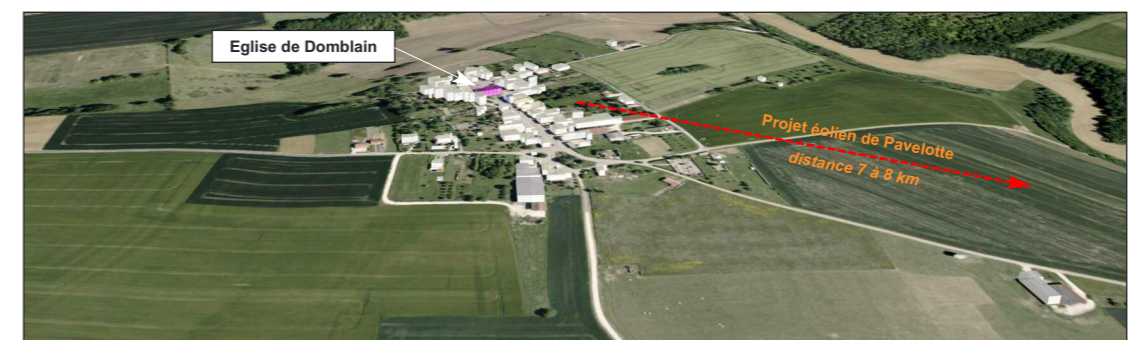


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE DOMBLAIN

L'église paroissiale Saint-Benigne de Domblain est située au Nord-Ouest, à une distance d'environ 7 à 8 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

L'église est implantée au coeur du centre-bourg du village de Domblain. La présence d'un front bâti dense et continu en périphérie du monument limite les points de vues lointaines. Les espaces publics qui accompagnent le Monument Historique ne seront pas impactés par le projet éolien de Pavelotte.

La distance séparant l'église du site d'implantation du projet éolien est importante, de plus, les ondulations du relief des plateaux situés entre le monument et le projet éolien limitent fortement les perceptions visuelles.

La sensibilité de l'église paroissiale Saint-Benigne de Domblain est considérée comme très faible.

Sensibilité faible

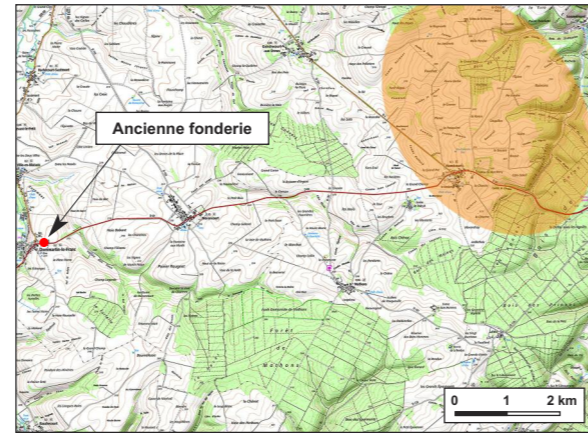
Ancienne fonderie, à Dommartin-le-Franc (IMH)

L'ancienne fonderie de Dommartin-le-Franc est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 27 février 1986.

Les éléments protégés concernent le moulin, la halle de coulée et le haut fourneau. Le site est situé en fond de la vallée de la Blaise, au Nord, à une distance d'environ 1 km, en aval du village de Dommartin-le-Franc.

Les éléments protégés sont implantés en partie Ouest du projet éolien, à une distance moyenne d'environ 10 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Aujourd'hui, le site appartient en partie à la commune et à une société privée. L'usine du bas (*anciennement Fonderie d'art de Dommartin-le-Franc*) est devenue un lieu patrimonial en cours de rénovation. L'usine du haut (*le haut-fourneau*) est devenu un centre d'interprétation de la métallurgie ancienne et contemporaine "Métallurgic Park". Le centre est ouvert au public d'avril à novembre, il présente un haut-fourneau et sa machinerie (roue à aubes, soufflerie, coulée...) et l'histoire de la fonte d'art en Haute-Marne.



CARTE DE REPÉRAGE DE L'ANCIENNE FONDERIE DE DOMMARTIN-LE-FRANC

Rappel historique :

La fonderie fut construite au cours de la première moitié du XIXème siècle. Le site se rattache à une activité métallurgique attestée dès le XIIIème siècle dans l'usine du bas, où elle se poursuivit jusqu'à nos jours. Le haut fourneau occupe l'usine du haut. Il appartient à une fonderie au charbon de bois connue par un plan dressé en 1837, vraisemblablement lors de l'implantation de l'établissement. Les installations comprennent le moulin et une halle de coulée à un étage, celle-ci intégrant le haut fourneau. La halle de charbon, en rez-de-chaussée, est contemporaine du moulin et de la halle de coulée.



Vue d'ensemble de l'ancienne fonderie de Dommartin-le-Franc



Vue de l'entrée de l'ancienne fonderie



Vue du 'Métallurgic Park' (haut fourneau)



'Métallurgic Park' (haut fourneau)



'Métallurgic Park' (roue à aube)



PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE DOMMARTIN-LE-FRANC

L'ancienne fonderie de Dommartin-le-Franc est un Monument Historique dont l'intérêt majeur réside principalement dans ses caractéristiques historiques. Elle est située en partie Ouest du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte, à une distance moyenne d'environ 10 km. Cette situation de proximité peut créer un risque de covisibilité entre l'édifice protégé et le projet éolien.

Cependant, la fonderie est implantée en fond de la vallée de la Blaise. Elle est entourée par des coteaux partiellement boisés qui font office d'écrans visuels entre le monument et le projet éolien.

Au regard de la situation topographique et paysagère, on remarque que sa situation en fond de vallée, ainsi que les ondulations du relief des plateaux environnants contribuent à masquer les éventuelles perceptions visuelles vers le projet éolien.

La fonderie présente un taux de fréquentation touristique modéré (*ouvert au public d'avril à novembre*).

Au regard des caractéristiques territoriales et paysagères, la sensibilité de l'ancienne fonderie de Dommartin-le-Franc est considérée comme faible.

Sensibilité faible

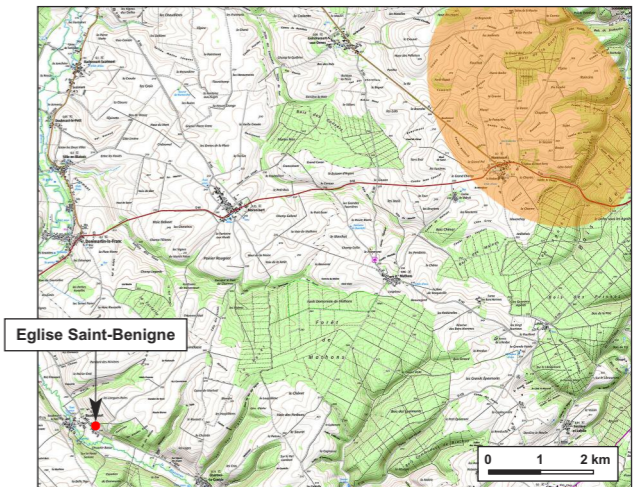
Eglise Saint-Benigne, à Baudrecourt (IMH)

L'église paroissiale Saint-Benigne-Saint-Louvent de Baudrecourt est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 27 avril 1993.

L'église paroissiale est implantée en bordure du village de Baudrecourt, en rive droite de la vallée de la Blaiseron, en partie Sud-Ouest du projet éolien de Pavelotte.

L'église fut érigée à la première moitié du XVIème siècle. Intérêt architectural présentant une transition entre l'architecture gothique et le style Renaissance.

Elle est la propriété de la commune de Baudrecourt.



CARTE DE REPÉRAGE DE L'EGLISE SAINT-BENIGNE DE BAUDRECOURT



Vue de la place de l'église de Baudrecourt



Vue de l'église Saint-Benigne

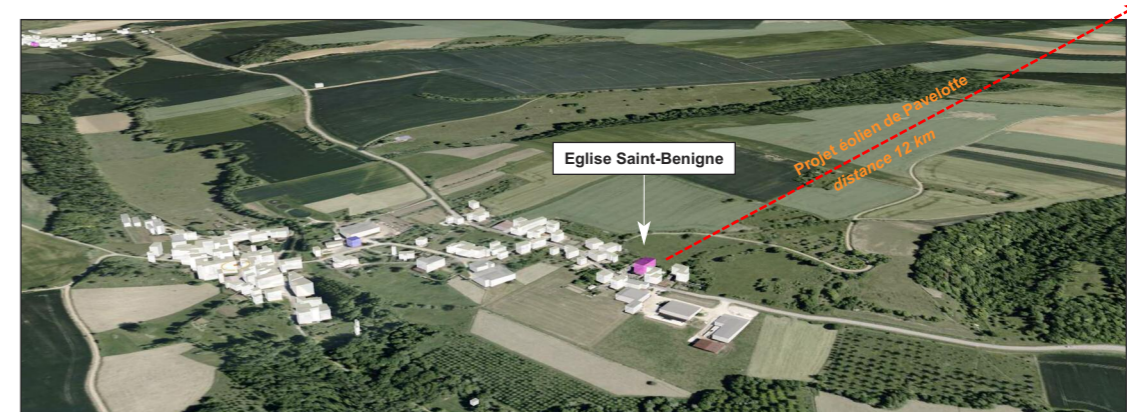


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE BAUDRECOURT

L'église paroissiale Saint-Benigne-Saint-Louvent de Baudrecourt est située au Sud-Ouest, à une distance d'environ 12 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

L'église est implantée en bordure du village de Baudrecourt. La présence d'un front bâti continu en périphérie du monument limite les points de vue lointains. Les espaces publics qui accompagnent le Monument Historique ne seront pas impactés par le projet éolien de Pavelotte. Les coteaux de la vallée du Blaiseron et la présence des plateaux boisés situés entre le monument et le projet éolien limitent fortement les perceptions visuelles.

La sensibilité de l'église paroissiale Saint-Benigne de Baudrecourt est considérée comme très faible, voir négligeable.

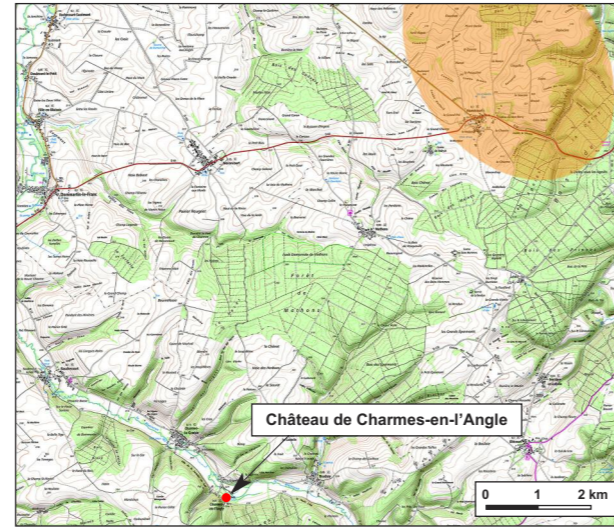
Sensibilité négligeable

Château de Charmes-en-l'angle (IMH)

Le château de Charmes-en-l'Angle est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 07 décembre 1934.

Cette une grosse demeure (dite château), il est implanté à l'extérieur du village de Charmes-en-l'Angle, en rive gauche de la vallée du Blaiseron, en partie Sud-Ouest du projet éolien de Pavelotte.

Le château est enclavé en pied de coteau, au sein d'une forte végétation forestière. Il est la propriété d'une personne privée et il n'est pas ouvert au public.



CARTE DE REPÉRAGE DU CHÂTEAU DE CHARMES-EN-L'ANGLE



Vue du château de Charmes-en-l'Angle



Vue d'ensemble du château de Charmes-en-l'Angle

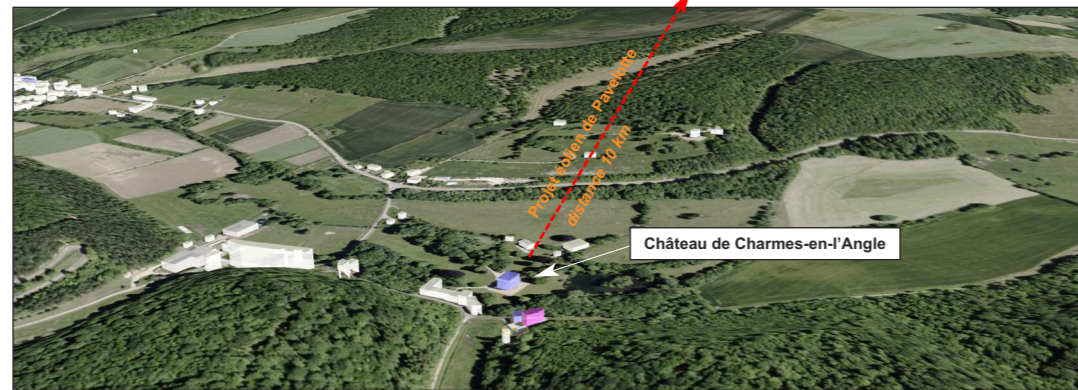


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE CHARMES-EN-L'ANGLE

Le château de Charmes-en-l'Angle est situé au Sud-Ouest, à une distance d'environ 10 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Le château est implanté en fond de la vallée du Blaiseron. Il est entouré par une importante végétation forestière qui fait office d'écran visuel entre le monument et le projet éolien. Au regard de la situation topographique et paysagère, on remarque que sa situation en fond de vallée, ainsi que la présence des massifs forestiers sur les coteaux et les plateaux environnants contribuent à masquer fortement les éventuelles perceptions vers le projet éolien.

La sensibilité du château de Charmes-en-l'Angle par rapport au projet éolien est considérée comme très faible, voir négligeable.

Sensibilité négligeable

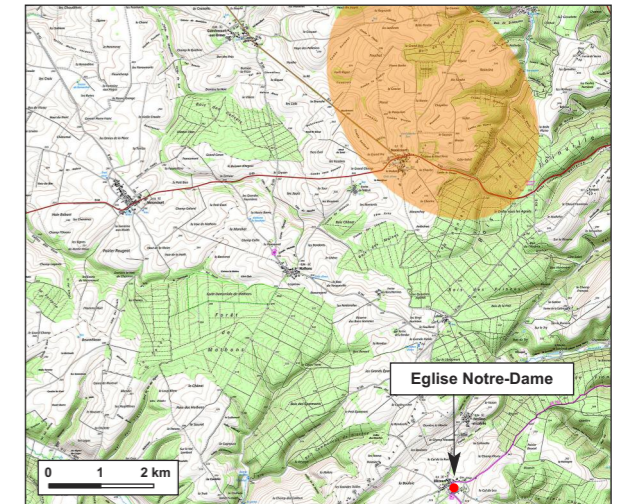
Eglise Notre-Dame de Blécourt (CMH)

L'église paroissiale Notre-Dame de Blécourt est un édifice protégé Classé à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 29 mars 1993.

L'église paroissiale est implantée au sein du village de Blécourt, en partie Sud du projet éolien de Pavelotte.

L'église fut érigée à la seconde moitié du XIIème siècle, puis elle a été modifiée et réaménagée au cours XIIIème et du XVème siècle.

L'église paroissiale est la propriété de la commune de Blécourt.



CARTE DE REPÉRAGE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE BLECOURT



Vue d'ensemble de l'église Notre-Dame



Vue de l'église Notre-Dame



PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE BLECOURT

L'église paroissiale Notre-Dame de Blécourt est située au Sud, à une distance d'environ 9 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

L'église est implantée au coeur du centre-bourg du village de Blécourt. De par sa hauteur, le clocher est repérable au dessus du front bâti. Cependant, les espaces publics qui accompagnent le Monument Historique ne seront pas impactés par le projet éolien de Pavelotte, car le front bâti dense et continu en périphérie du monument limite les points de vue lointains.

La distance séparant l'église du site d'implantation du projet éolien est importante, de plus, les ondulations du relief et la présence des massifs forestiers (bois de Mathons, bois de Joinville...) sur les plateaux environnants atténuent fortement les perceptions visuelles.

La sensibilité de l'église Notre-Dame de Blécourt par rapport au projet éolien est considérée comme faible.

Sensibilité faible

Les Monuments Mistoriques de JOINVILLE

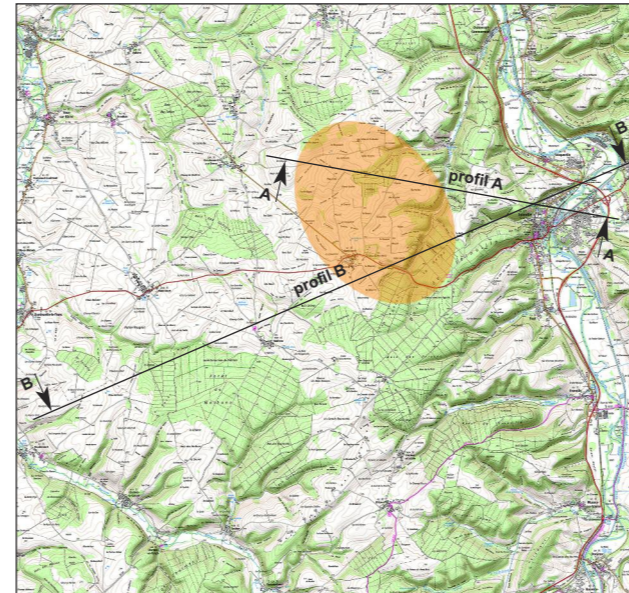
La ville de Joinville possède un patrimoine architectural historique et culturel important, on dénombre 8 édifices protégés au titre des Monuments Historiques répartis principalement dans le centre-ancien de la ville. Le quartier du centre-ancien est implanté en partie centrale de l'agglomération de la ville de Joinville, à une distance d'environ 3 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Les 8 monuments recensés et protégés au titre des Monuments Historiques sont :

- le Château du Grand-Jardin et son parc (CMH)
- le pont dit "le Poncelot" (IMH)
- la maison (rue de l'Auditoire) (IMH)
- la maison (rue de la Fontaine) (IMH)
- l'Eglise Notre-Dame de la Nativité (IMH)
- les Halles de Joinville (IMH)
- la Chapelle Sainte-Anne (CMH)
- l'Ancien couvent des Annonciades (IMH)

JOINVILLE

Le centre urbain de Joinville est situé en fond de la vallée de la Marne, en rive Ouest. La vallée de la Marne forme un étranglement présentant un relief très marqué. Le fond de vallée se compose d'espaces ouverts agricoles clairsemés de bois et de bosquets. Les coteaux aux versant souvent abruptes sont fortement boisés. Les vues depuis le centre-ancien de Joinville sont principalement confinées à la vallée de la Marne et ses bordures, elles n'atteignent aucun du plateau support du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.



CARTE DE REPÉRAGE DE JOINVILLE ET DES PROFILS TOPOGRAPHIQUES

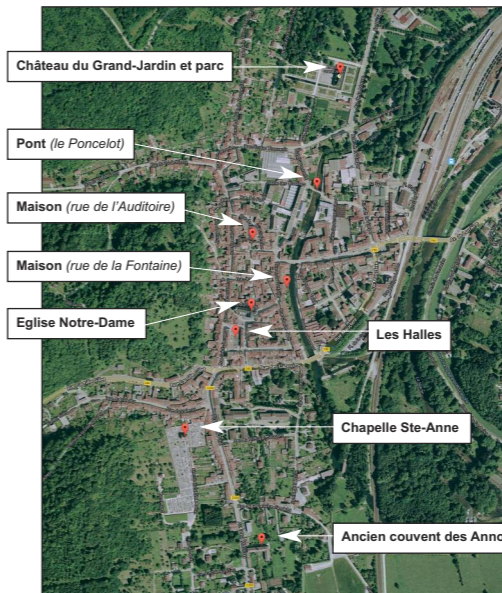
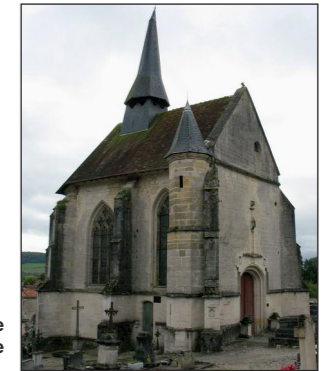


PHOTO AÉRIENNE DE LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE JOINVILLE



Ancien couvent des Annonciades



Chapelle Ste-Anne

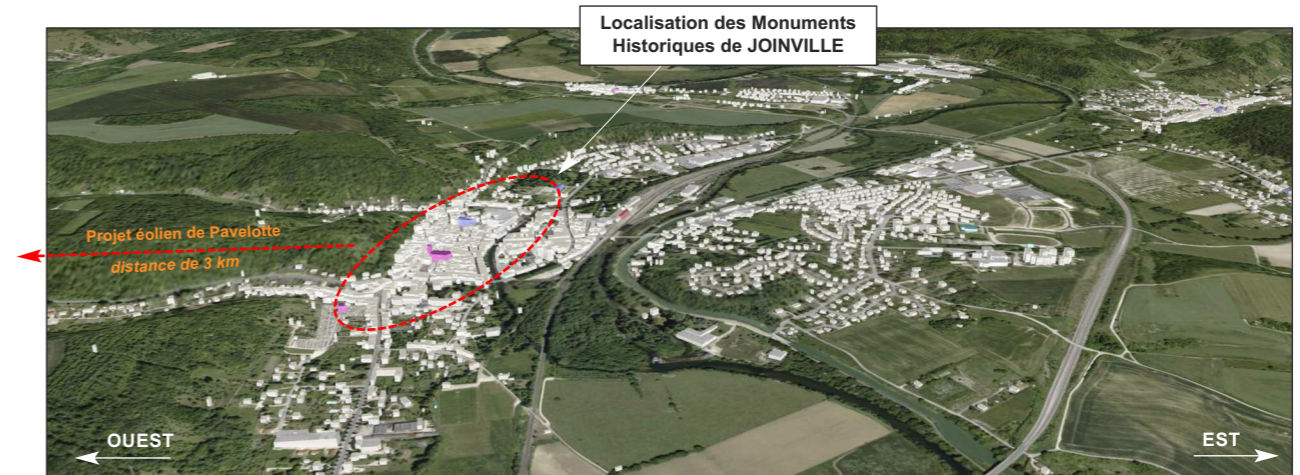
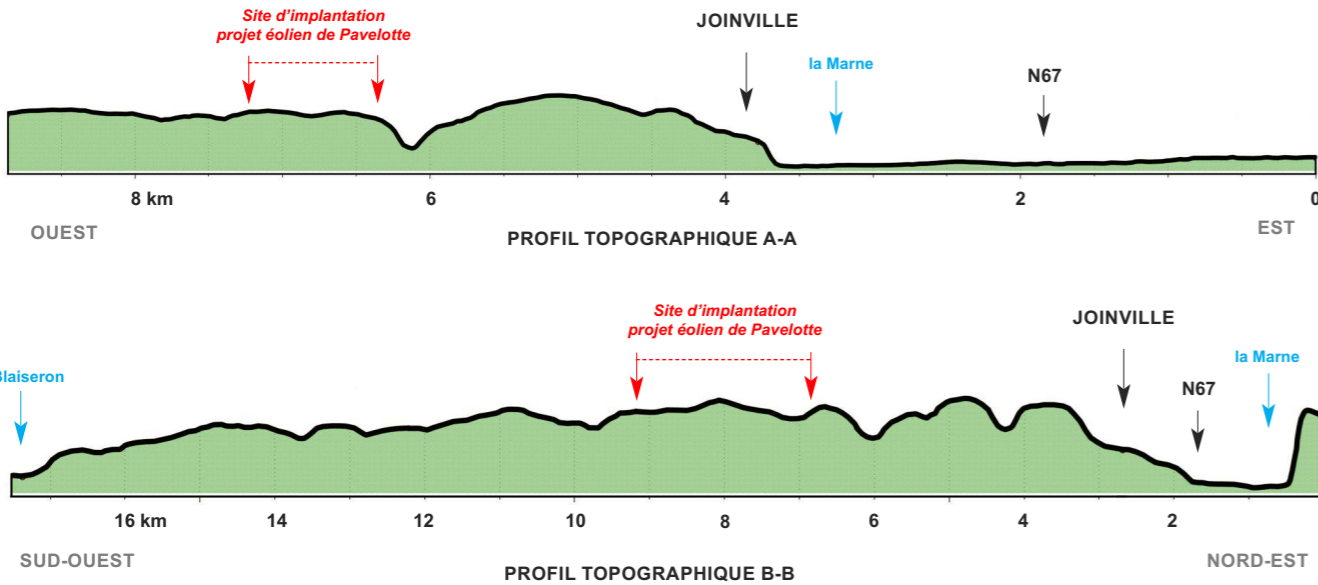


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE JOINVILLE

L'ensemble des Monuments Historiques de Joinville sont situés à une distance d'environ 3 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Les Monuments Historiques sont implantés au sein de l'agglomération de la ville de Joinville, principalement dans les quartiers du vieux-Joinville. Ces quartiers se caractérisent par des rues souvent étroites ou de largeur réduites, limitant ainsi les éventuels points de vue lointains. La présence d'un front bâti dense et continu limite les perceptions lointaines. Le projet éolien de Pavelotte ne sera pas visible depuis les espaces publics qui accompagnent les Monuments Historiques.

La distance séparant les monuments du site d'implantation du projet éolien est relativement importante et la présence des massifs forestiers sur les plateaux (ex : bois de Joinville) situés entre la ville de Joinville et le site d'implantation du projet éolien accentue les variations du relief et crée un écran visuel naturel.

La sensibilité des Monuments Historiques de Joinville par rapport au projet éolien de Pavelotte est considérée comme faible.

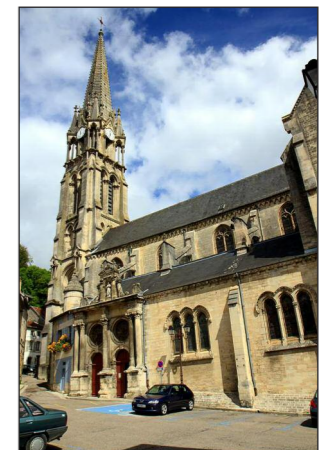
Sensibilité faible



Château du Grand Jardin



Maison (rue de l'Auditoire)



Eglise Notre-Dame de la Nativité



Vue du jardin du château



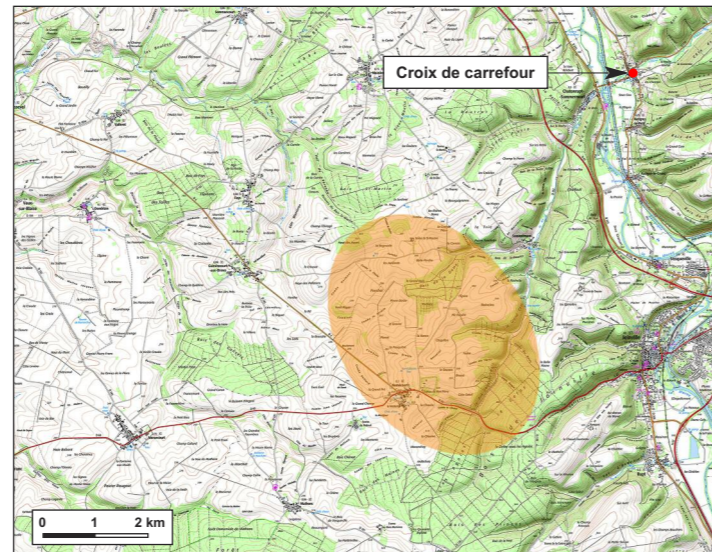
Pont (le Poncelot)

Croix de carrefour, à Curel (CMH)

La Croix de carrefour en pierre du XVème siècle est un édifice protégé Classé à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 26 septembre 1909.

La croix est implantée au sein du village de Curel, en rive droite de la vallée de la Marne, au Nord-Est du projet éolien de Pavelotte.

La croix est la propriété de la commune de Curel.



CARTE DE REPÉRAGE DE LA CROIX DE CARREFOUR DE CUREL



Vue de la croix de carrefour de Curel



Vue d'ensemble de la place et de la croix, à Curel

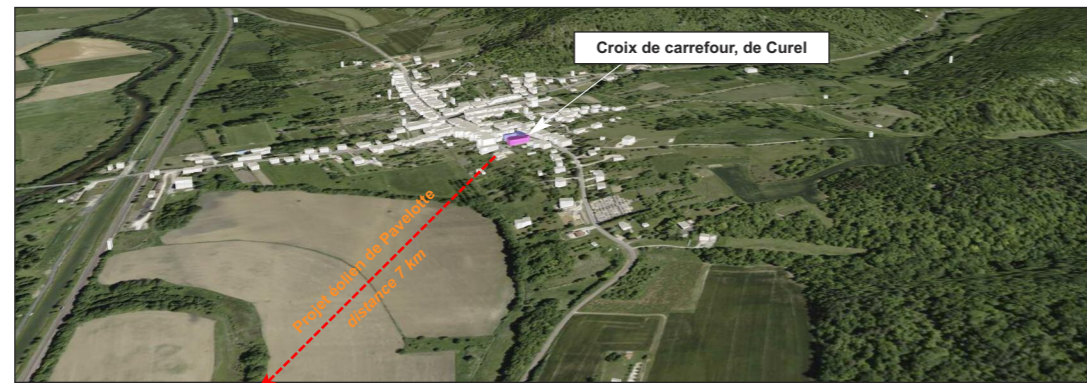


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE CUREL

La Croix de carrefour en pierre est située au Nord-Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 7 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

La croix est implantée au coeur du centre-bourg du village de Curel. La présence d'un front bâti dense et continu limite les éventuelles perceptions lointaines. Les espaces publics qui accompagnent le Monument Historique ne seront pas impactés par le projet éolien de Pavelotte.

Les risques de covisibilité sont donc extrêmement faibles.

De plus, la distance séparant la croix du site d'implantation du projet éolien est importante et les plateaux boisés situés entre la croix et le site d'implantation du projet éolien atténuent fortement les perceptions visuelles.

La sensibilité de la croix de carrefour de Curel est considérée comme très faible, voir négligeable.

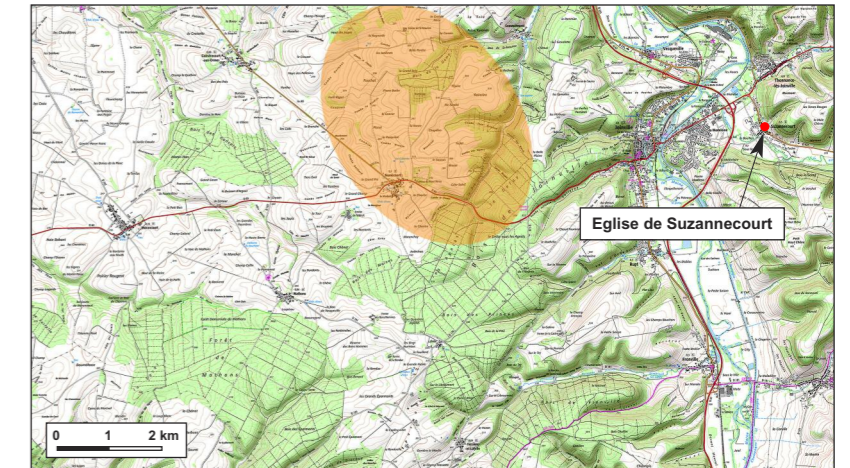
Sensibilité négligeable

Eglise de la Sainte-Croix de Suzannecourt (IMH)

L'église paroissiale de la Sainte-Croix de Suzannecourt est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 7 décembre 1925.

L'église paroissiale est implantée au sein du village de Suzannecourt, en rive droite de la vallée du Rongean, en partie Est du projet éolien.

L'église paroissiale est la propriété de la commune de Suzannecourt.



CARTE DE REPÉRAGE DE L'ÉGLISE DE SUZANNECOURT



Vue de la place de l'église de Suzannecourt



Vue de l'église de Suzannecourt

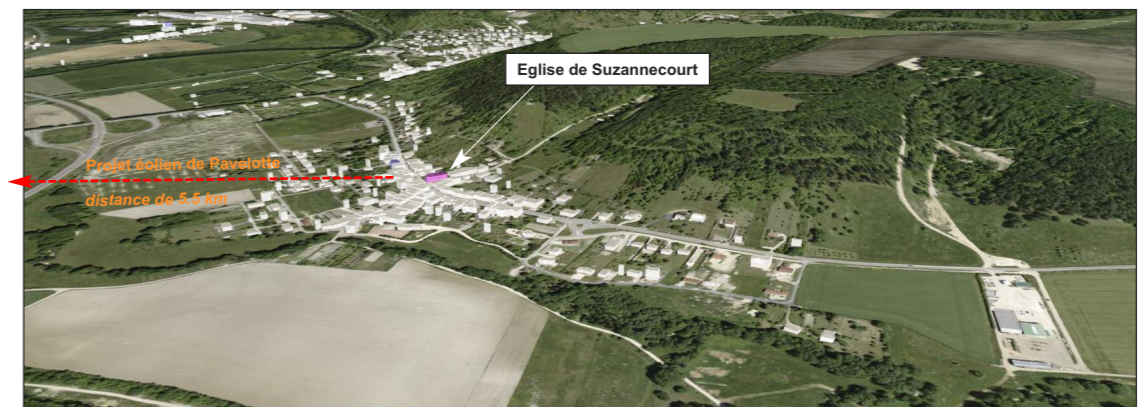


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE SUZANNECOURT

L'église paroissiale de la Sainte-Croix de Suzannecourt est située en partie Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 5.5 km du site d'implantation de Pavelotte.

L'église est implantée au coeur du centre-bourg du village de Suzannecourt. La présence d'un front bâti dense et continu en périphérie du monument limite les points de vue lointains. Les espaces publics (*la place de l'église*) qui accompagnent le Monument Historique ne seront pas impactés par le projet éolien de Pavelotte.

La distance séparant l'église du site d'implantation du projet éolien est importante et la présence des plateaux boisés situés entre le monument et le site d'implantation limitent fortement les perceptions visuelles.

La sensibilité de l'église paroissiale de la Sainte-Croix de Suzannecourt par rapport au projet éolien est considérée comme très faible.

Sensibilité faible

7.23 RECAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ÉTUDE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MONUMENTS HISTORIQUES SITUÉS DANS L'AIRES D'ÉTUDE

Numéro	Commune	Nom du monument ou du site	Statut	Date de l'arrêté
MH18	Mertrud	Maison	Inscrit	23/12/1925
MH19	Sommevoire	Eglise Notre-Dame	Classé	09/07/1909
MH20	Sommevoire	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	27/10/1971
MH21	Sommevoire	Maison	Inscrit	19/06/1939
MH22	Cirey-sur-Blaise	Pont en pierre, à 3 arches	Inscrit	13/05/1993
MH23	Cirey-sur-Blaise	Château	Classé	09/09/2002
MH24	Gudmont-Villiers	Château	Inscrit	08/03/1965
MH25	Donjeux	Château	Inscrit	25/10/1989
MH26	Donjeux	Eglise	Inscrit	23/09/1926
MH27	Mussey-sur-Marne	Eglise	Inscrit	04/10/1932
MH28	Saint-Urbain Maconcourt	Abbaye	Inscrit	15/09/1947
MH29	Poissons	Eglise Saint-Aignan	Classé	09/07/1909
MH30	Poissons	Château	Inscrit	02/06/1986
MH31	Poissons	Croix de chemin	Inscrit	21/11/1925
MH32	Osne-le-Val	Fonderie du Val d'Osne	Inscrit	25/02/1993
MH33	Fontaines-sur-Marne	Aqueduc romain de la montagne du Châtelet	Classé	26/12/1883
MH34	Fontaines-sur-Marne	Menhir de la Haute-Borne	Classé	26/12/1883
MH35	Wassy	Tour du Dôme	Inscrit	13/03/1933
MH36	Wassy	Eglise Notre-Dame	Classé	1875
MH37	Wassy	Croix de "la Périère"	Classé	26/09/1903
MH38	Robert-Magny-Laneuville à-Remy	Eglise Saint-Barthélemy	Inscrit	02/06/1986

Rappel :

L'aire d'étude correspond à un secteur de 5 à plus de 10 km de rayon autour du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Cette aire d'étude permet de prendre en compte les structures paysagères du territoire dans la perception visuelle des Monuments Historiques par rapport au projet éolien de Pavelotte.

L'inventaire du patrimoine culturel a permis de recenser 21 monuments historiques protégés au sein de l'aire d'étude.

La situation géographique des monuments est un facteur important, car la majorité des monuments protégés sont implantés au sein des villages en fond de vallée, ce qui permet de limiter fortement les perceptions visuelles lointaines. Les risques de covisibilité s'accroissent lorsque les édifices sont situés en surplomb, ou au sein d'espaces ouverts.

De par leur importance, leur caractéristiques, leur distance d'éloignement et leur situation surélevée, certains Monuments Historiques de l'aire d'étude peuvent révéler une sensibilité, vis à vis du projet éolien de Pavelotte.

Cependant, les risques de covisibilité entre le projet éolien et les Monuments Historiques protégés seront atténués par la distance de perception, par la présence d'écrans visuels (ex : massifs forestiers) et par les ondulations du relief du territoire.

L'ensemble des Monuments Historiques implantés au sein de l'aire d'étude ont été analysés en détail, afin de déterminer leur degré de sensibilité réel par rapport au projet éolien de Pavelotte.

Leur degré de sensibilité global par rapport au projet éolien de Pavelotte est considérée comme très faible, voir négligeable.

Sensibilité négligeable

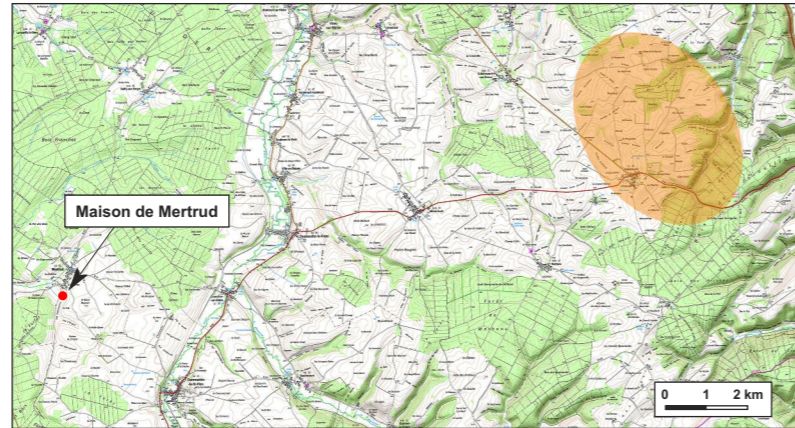
Maison du XVIIème, à Mertrud (IMH)

La maison du XVIIème siècle de Mertrud est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 23 décembre 1925.

La maison est implantée au coeur du village de Mertrud, en partie Ouest du projet éolien de Pavelotte.

Les bâtiments forment un front bâti dense et continu qui masque les éventuelles perceptions lointaines. La maison ne sera pas impactée par le projet éolien de Pavelotte.

La maison est la propriété d'une personne privée. Elle n'est pas ouverte au public.



CARTE DE REPÉRAGE DU VILLAGE DE MERTRUD



Vue de la maison du XVIIème siècle, à Mertrud

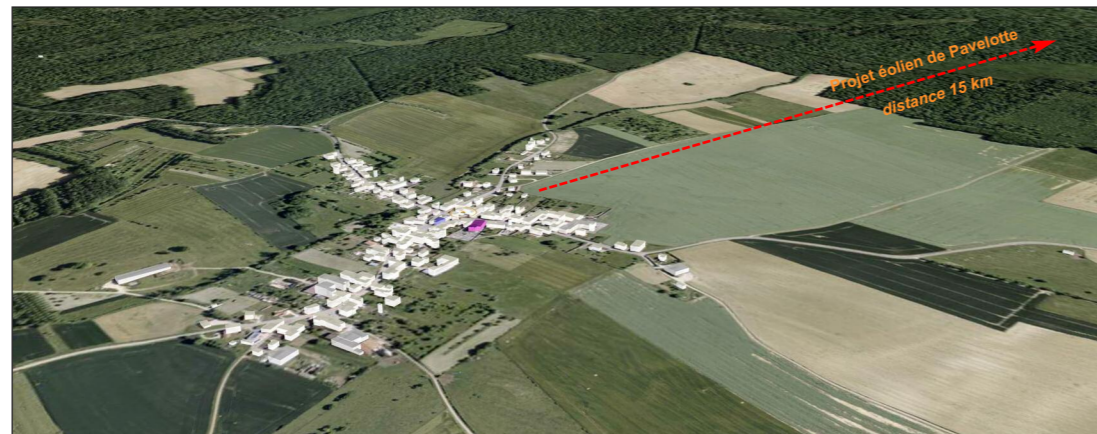


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE MERTRUD

La maison du XVIIème siècle de Mertrud est située à l'Ouest du périmètre d'étude, à une distance d'environ 15 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

La maison protégée est implantée au coeur du centre-bourg du village de Mertrud. Les bâtiments du village forment un front bâti dense et continu qui masque les éventuelles perceptions lointaines. La maison ne sera pas impactée par le projet éolien de Pavelotte. Les risques de covisibilité sont donc extrêmement faibles, voir inexistant. De plus, la distance séparant la maison du site d'implantation du projet éolien est importante et les plateaux boisés (*Bois dits Sartille entre Mertrud et Courcelles-sur-Blaise*) situés entre le monument et le site d'implantation du projet éolien atténuent fortement les perceptions visuelles lointaines.

La sensibilité de la maison de Mertrud par rapport au projet éolien de Pavelotte est considérée comme extrêmement faible, voire négligeable.

Sensibilité négligeable

Les Monuments Historiques de SOMMEVOIRE

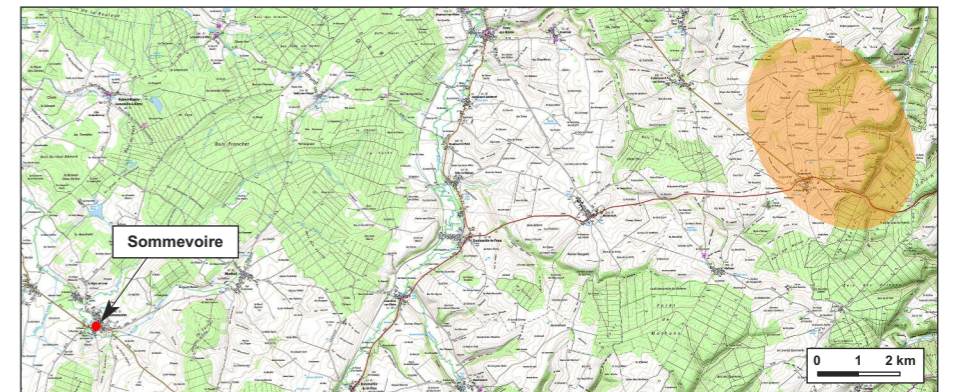
Le village de Sommevoire possède un patrimoine architectural. On dénombre 3 édifices protégés au titre des Monuments Historiques répartis au sein du village. Les édifices protégés sont implantés à une distance de plus de 15 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Les 3 monuments recensés et protégés au titre des Monuments Historiques sont :

- l'église Notre-Dame (MH Classé, 09/07/1909)
- l'église Saint-Pierre (MH Inscrit, 27/10/1971)
- la maison (*Echauguette*) du XVIIème siècle (MH Inscrit, 19/06/1939)

Le village de Sommevoire est implanté en fond de la vallée de la Vaire, à une distance de plus de 15 km du projet éolien de Pavelotte. La vallée de la Vaire présente un relief marqué. On note un dénivelé d'environ 50 mètres entre le fond de vallée et les zones sommitales des plateaux situés en périphérie du village.

Les plateaux boisés accentuent l'amplitude du relief, limitant ainsi les perceptions visuelles lointaines, notamment vers l'Est en direction du projet éolien de Pavelotte.



CARTE DE REPÉRAGE DU VILLAGE DE SOMMEVOIRE



Vue de l'église Saint-Pierre



Vue de l'église Notre-Dame



PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE SOMMEVOIRE

Les Monuments Historiques du village de Sommevoire sont situés à l'Ouest du périmètre d'étude, à une distance d'environ 16 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Ils sont implantés au sein de l'agglomération du village. La présence d'un front bâti dense limite les points de vue. Le projet éolien de Pavelotte ne sera pas visible depuis les espaces publics qui accompagnent les Monuments Historiques. Seuls, les clochers sont repérables de loin. La distance séparant les monuments du site d'implantation des éoliennes est relativement importante et les plateaux boisés situés entre le village et le site d'implantation du projet éolien atténuent tout risques de covisibilité.

La sensibilité des Monuments Historiques du village de Sommevoire par rapport au projet éolien est considérée comme extrêmement faible, voire négligeable.

Sensibilité négligeable

Les Monuments Historiques de CIREY-SUR-BLAISE

Le village de Cirey-sur-Blaise possède un patrimoine architectural témoignant d'un passé historique, on dénombre 2 édifices protégés au titre des Monuments Historiques répartis au sein du village.

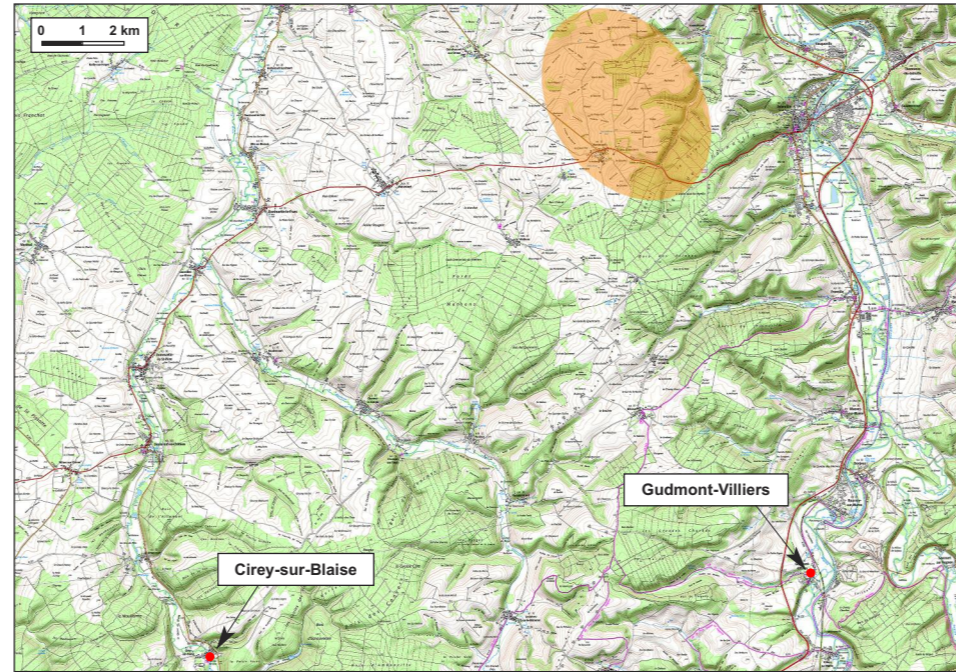
Le village est implanté à une distance d'environ 16 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Les 2 édifices recensés et protégés au titre des Monuments Historiques sont :

- le château (Classé MH - 21/09/1981)
- le pont en pierre à 3 arches du XIXème siècle (Inscrit MH - 13/05/1993)

Le village de Cirey-sur-Blaise est implanté en fond de la vallée de la Blaise. La vallée présente un relief très marqué. On note un dénivelé de 100 mètres entre le fond de vallée et les zones sommitales des plateaux situés autour du village. Les coteaux très abrupts et les plateaux sont fortement boisés par de vastes massifs forestiers. Leurs présences sur les espaces de plateaux accentuent l'amplitude du relief, limitant ainsi les perceptions visuelles lointaines vers le Nord.

Les vues depuis le village de Cirey-sur-Blaise sont essentiellement confinées à la vallée de la Blaise et ses bordures.



CARTE DE REPÉRAGE DU VILLAGE DE CIREY-SUR-BLAISE ET GUDMONT-VILLIERS

Château de GUDMONT-VILLIERS (IMH)

Le château de Gudmont-Villiers est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 08 mars 1965.

Il est implanté au sein du village de Gudmont-Villiers, en rive gauche, en fond de la vallée de la Marne, au Sud-Est du projet éolien de Pavelotte.

Le château est implanté à une distance d'environ 12 km du site d'implantation de Pavelotte.

Les vues depuis le village de Gudmont-Villiers sont essentiellement confinées à la vallée de la Marne.

Le château est la propriété d'une personne privée. Il n'est pas ouvert au public.



Vue du château de Gudmont-Villiers



Vue d'ensemble du château de Cirey-sur-Blaise



Vue du pont de Cirey-sur-Blaise



Vue de la façade du château

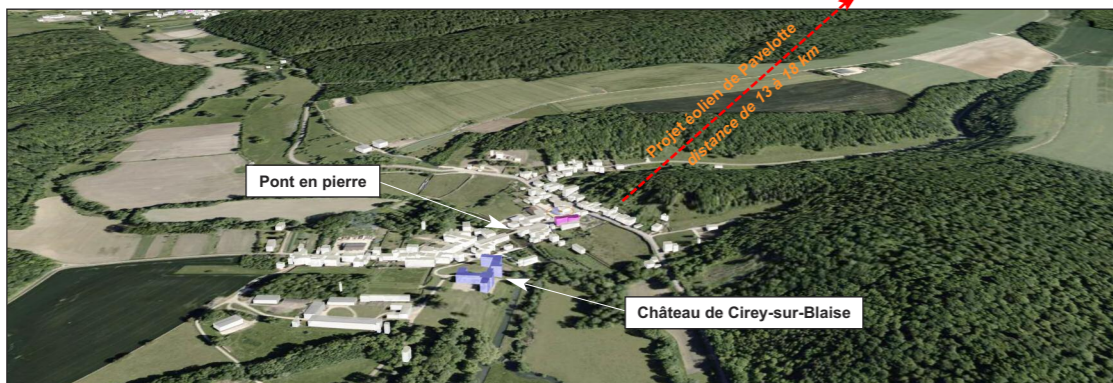


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE CIREY-SUR-BLAISE

Le château de Cirey-sur-Blaise fut construit en 1643. Il doit sa renommée à Voltaire, qui, fuyant Paris après la publication, à son insu, de ses *Lettres Philosophiques*, y trouva refuge, puis s'y installa de 1734 à 1749.

Aujourd'hui, le château est une résidence privée, que ses propriétaires ouvrent au grand public.

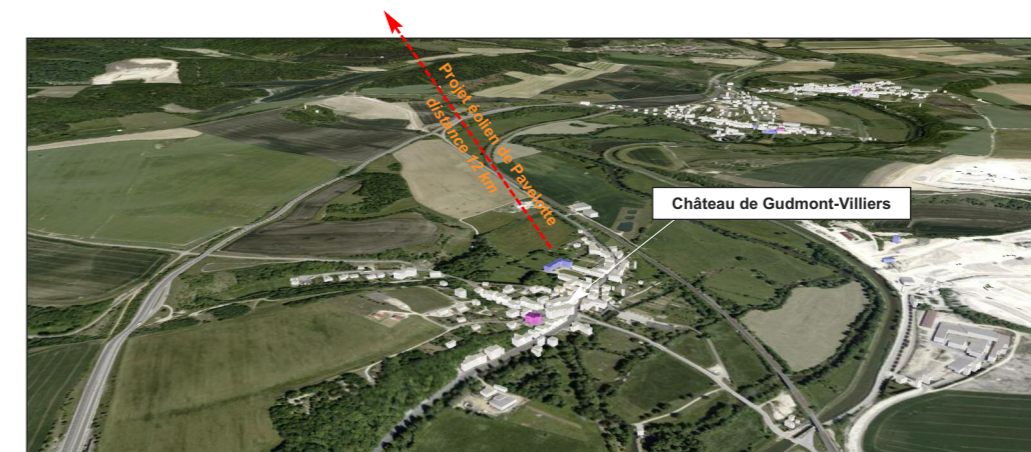


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE GUDMONT-VILLIERS

Les Monuments Historiques du village de Cirey-sur-Blaise sont situés à une distance d'environ 16 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Le château est implanté en coteau, légèrement en surplomb du village. Cependant, la distance séparant le château du site d'implantation du projet éolien est relativement importante et les plateaux boisés situés entre le village et le site d'implantation du projet éolien masquent les perceptions visuelles lointaines, limitant tout risques de covisibilité.

La sensibilité des Monuments Historiques du village de Cirey-sur-Blaise par rapport au projet éolien est considérée comme extrêmement faible, voir négligeable.

Sensibilité négligeable

Le château de Gudmont-Villiers est situé au Sud-Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 12 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Le château est implanté en bordure du village, il est entouré par une bande boisée. La distance séparant le château du site d'implantation du projet éolien est importante et les plateaux boisés situés entre le monument et le site d'implantation du projet éolien atténuent fortement les éventuelles perceptions visuelles. Les ondulations du relief et la végétation forestière forment un véritable écran visuel.

La sensibilité du château de Gudmont-Villiers par rapport au projet éolien de Pavelotte est considérée comme très faible, voir négligeable.

Sensibilité négligeable

Les Monuments Historiques de DONJEUX

Le village de Donjeux possède un patrimoine architectural témoignant d'un passé historique, on dénombre 2 monuments protégés au titre des Monuments Historiques répartis au sein du village. Ils sont implantés à une distance d'environ 10 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Les 2 édifices protégés au titre des Monuments Historiques sont :

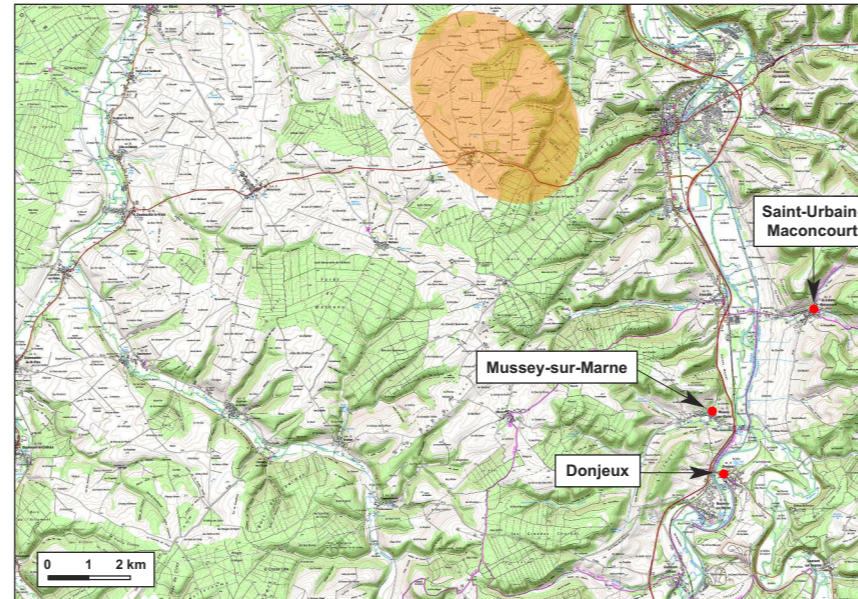
- l'Église paroissiale Saint-Georges (Inscrit MH - 23/09/1926)
- le Château du XVIIIème siècle (Inscrit MH - 25/10/1989)

Le village de Donjeux est implanté en fond de la vallée de la Marne, en rive droite.

L'église Saint-Georges est située au sein du centre bourg du village.

Le château est implanté à l'extérieur du village, en partie Est, au sein d'un espace boisé, légèrement en surplomb du village.

Les vues depuis le village de Donjeux sont confinées à la vallée de la Marne, elles n'atteignent aucun des plateaux supports du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.



CARTE DE REPÉRAGE DES VILLAGES DE DONJEUX, MUSSEY-SUR-MARNE ET SAINT-URBAIN

L'abbaye de Saint-Urbain (IMH)

L'abbaye dédiée à Saint-Urbain a été fondée au IXème siècle, elle est Inscrite aux Monuments Historiques depuis le 15 septembre 1947.

La porterie et une partie des bâtiments abbatiaux sont conservés et protégés.

L'abbaye est une propriété privée.



Abbaye de Saint-Urbain



PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE SAINT-URBAIN-MACONCOURT

L'Abbaye Saint-Urbain est située à une distance d'environ 9 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte. Elle est implantée au sein du village de Saint-Urbain-Maconcourt, en fond de vallée. La présence d'un front bâti autour de l'abbaye limite les perceptions lointaines. Les espaces publics qui accompagnent le monument ne seront pas impactés par le projet éolien de Pavelotte. De plus, la distance séparant l'abbaye du site d'implantation du projet éolien, ainsi que la présence de la végétation sur les plateaux sont autant de facteurs qui masquent totalement les points de vue vers le projet éolien.

La sensibilité de l'abbaye de Saint-Urbain par rapport au projet éolien est considérée comme négligeable.

Sensibilité négligeable



Vue de l'église de Donjeux



Vue aérienne du château de Donjeux



Vue de la façade du château de Donjeux

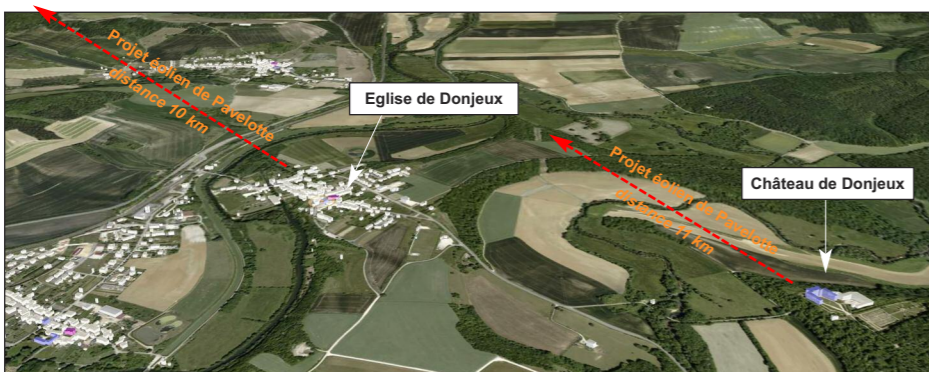


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE DONJEUX



Vue du jardin du château de Donjeux

Le château et ses dépendances sont protégés, ainsi que le jardin à la française et ses murs de clôture. Le château est la propriété d'une personne privée.

Les Monuments Historiques du village de Donjeux sont situés à une distance d'environ 10 km site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

L'église Saint-Georges est située au sein du centre bourg du village. Les rues souvent étroites ou de largeur réduites limitent les points de vue lointains. Seul, le clocher est repérable à distance.

Le château de Donjeux est situé en partie Est, à l'extérieur du village. Il est implanté légèrement en surplomb.

La présence des massifs boisés autour du château et sur les plateaux situés entre le village et le projet éolien atténuent fortement les perceptions visuelles et les risques de covisibilité.

La sensibilité des Monuments Historiques du village de Donjeux par rapport au projet éolien est considérée comme extrêmement faible, voir négligeable.

Sensibilité négligeable

L'église de Mussey-sur-Marne (IMH)

L'église paroissiale Notre-Dame-en-sa-Nativité est Inscrite aux Monuments Historiques depuis le 04 octobre 1932.

Construite à la fin du XIIème siècle, puis modifiée au XVème puis au XVIIIème siècle.

L'église est aujourd'hui la propriété de la commune de Ribeaucourt. Une étude de consolidation de sa structure est en cours.



Eglise Notre-Dame

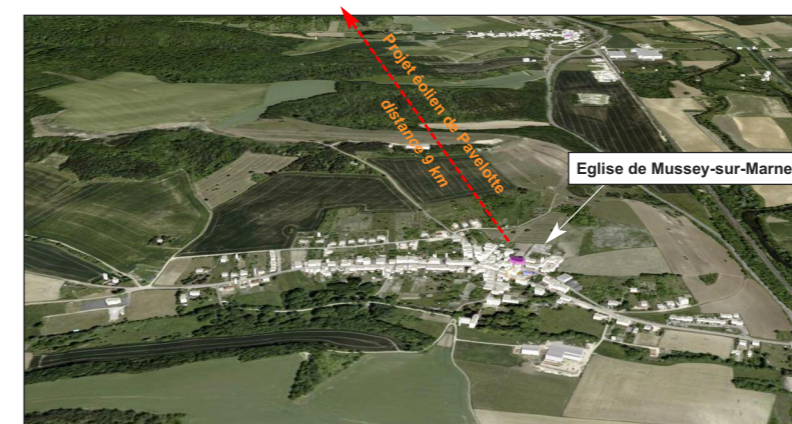


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE MUSSEY-SUR-MARNE

L'église Notre-Dame de Mussey-sur-Marne est située à l'Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 9 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Elle est implantée en pied de coteaux. Les massifs forestiers répartis sur les plateaux situés entre le village et le projet éolien masquent les perceptions visuelles lointaines.

La sensibilité de l'église de Mussey par rapport au projet éolien est considérée comme négligeable.

Sensibilité négligeable

Les Monuments Historiques de POISSONS

Le village de Poissons possède un patrimoine architectural témoignant d'un passé historique, on dénombre 3 édifices protégés au titre des Monuments Historiques répartis au sein du village. Les Monuments Historiques sont implantés à une distance d'environ 10 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Les 3 édifices recensés et protégés au titre des Monuments Historiques sont :

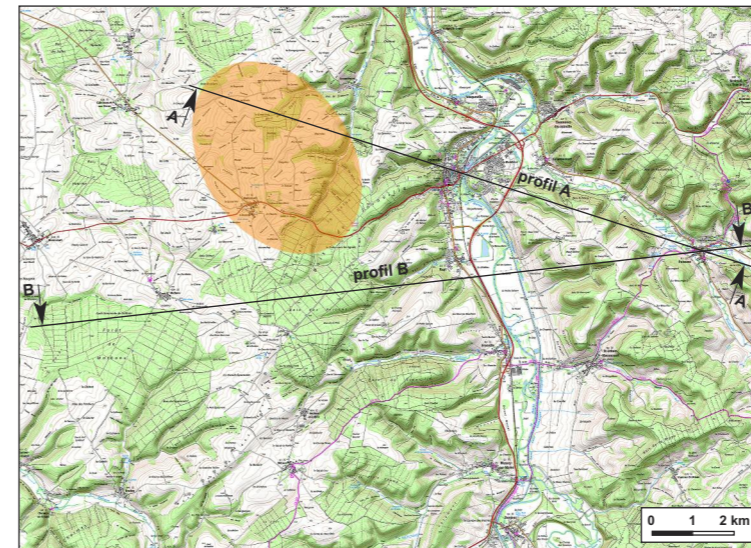
- la Croix de chemin du XVIème (Inscrit MH - 21/11/1925)
- le Château du XVIIIème siècle de Poissons (Inscrit MH - 02/06/1986)
- l'Eglise Saint-Aignan (Classé MH - 09/07/1909)

Le village de Poissons est implanté en fond de vallée, à la confluence de la vallée du Rongeant et de la vallée de la Pisancelle.

La vallée du Rongeant présente un relief très marquée. On note un dénivelé de 160 mètres entre le fond de vallée et les zones sommitales des plateaux situés autour du village.

Les coteaux très abrupts et les plateaux sont fortement boisés par de vastes massifs forestiers (ex : Forêt de la Saunoire, Bois de Bousselinval, Bois de Joinville...). Leurs présences sur les espaces de plateaux accentuent l'amplitude du relief, limitant ainsi les perceptions visuelles lointaines.

Les vues depuis le village de Poissons sont confinées à la vallée du Rongeant, elles sont masquées par les coteaux boisés. Elles n'atteignent aucun des plateaux supports du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

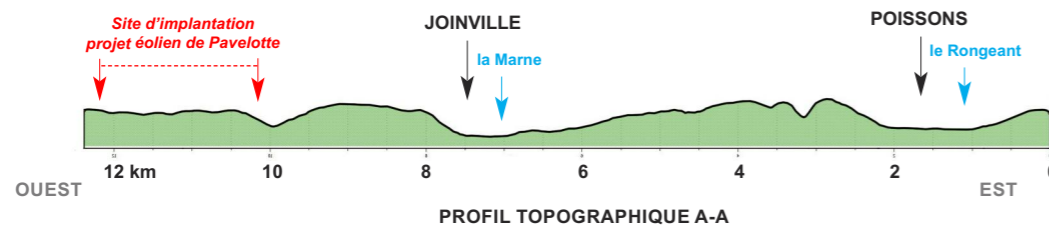


CARTE DE REPÉRAGE DU VILLAGE DE POISSONS ET DES PROFILS TOPOGRAPHIQUES

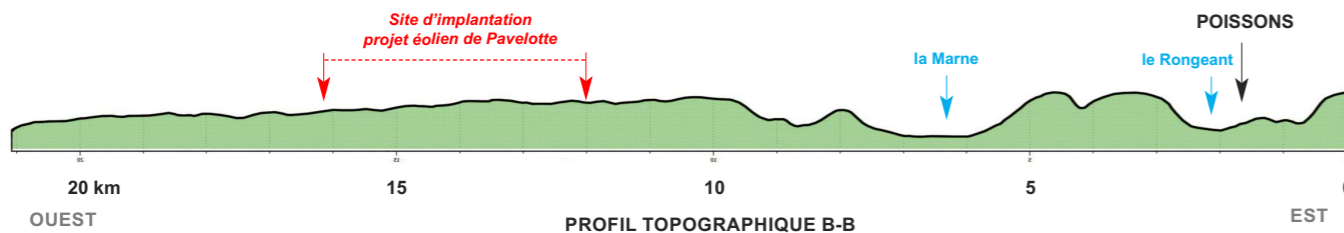
POISSONS



PHOTO AERIENNE DE REPÉRAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE POISSONS



PROFIL TOPOGRAPHIQUE A-A



PROFIL TOPOGRAPHIQUE B-B

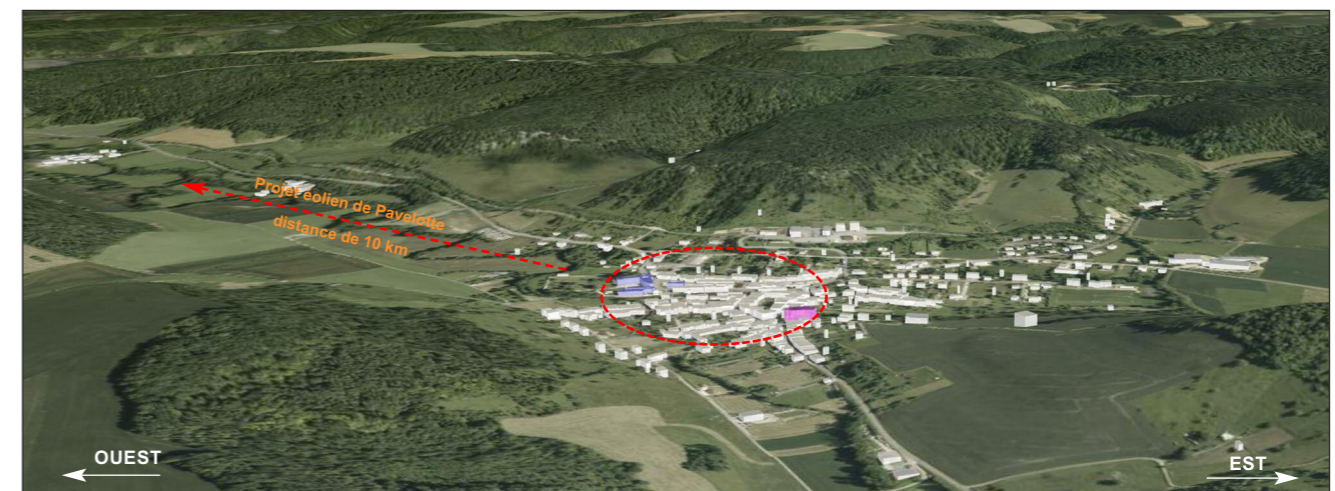


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VILLAGE DE POISSONS

Les Monuments Historiques du village de Poissons sont situés à l'Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 10 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Ils sont implantés au sein de l'agglomération du village. Le village de Poissons se caractérise par des rues souvent étroites ou de largeur réduites, limitant ainsi les points de vue lointains.

Le front bâti dense et continu limite les points de vue. Le projet éolien de Pavelotte ne sera pas visible depuis les espaces publics qui accompagnent les Monuments Historiques.

La distance séparant les monuments du site d'implantation du projet éolien est relativement importante, de plus les plateaux boisés situés entre le village et le site d'implantation des éoliennes atténuent tout risques de covisibilité.

La sensibilité des Monuments Historiques du village de Poissons par rapport au projet éolien est considérée comme extrêmement faible, voir négligeable.

Sensibilité négligeable



Château du XVIIIème



Entrée du Château du XVIIIème



Eglise Saint-Aignan



Croix de chemin



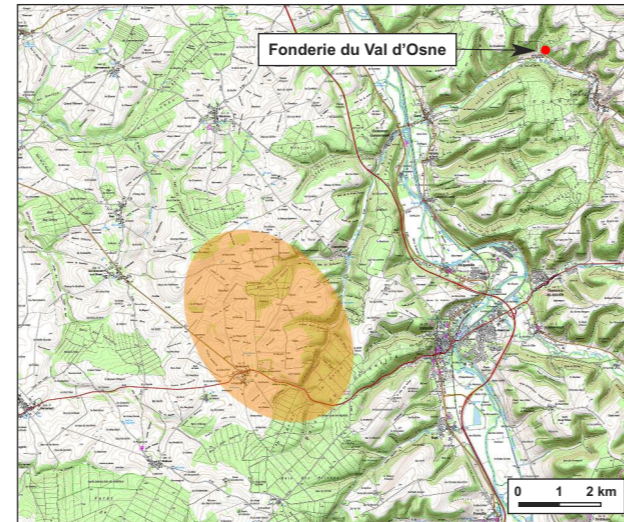
Vue du village de Poissons

Fonderie du Val d'Osne, à Osne-le-Val (IMH)

La Fonderie du Val d'Osne est un édifice protégé Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, par arrêté du 25 février 1993. Les éléments protégés concernent l'ensemble des bâtiments, y compris les logements d'ouvriers du XIX^{ème} siècle et le lion en fonte situé à l'entrée du site.

La fonderie est située en fond de la vallée de l'Osne, au Nord-Est du projet éolien, à une distance moyenne de 9 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Aujourd'hui, le site appartient en partie à la commune et à une société privée. Depuis plus de 10 ans, l'association 'les Compagnons de l'Histoire', essaie de sauvegarder ces lieux et d'en faire un musée présentant l'histoire de la fonderie et les techniques anciennes de fonderie. Elle organise des visites guidées l'été, suivi de démonstration de moulage et coulée de bronze à l'ancienne.



CARTE DE REPÉRAGE DE LA FONDERIE DU VAL D'OSNE

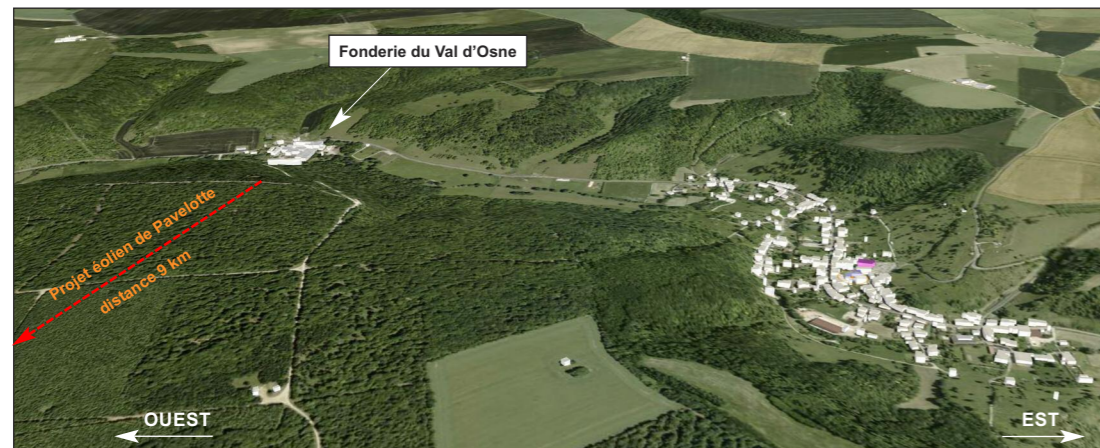


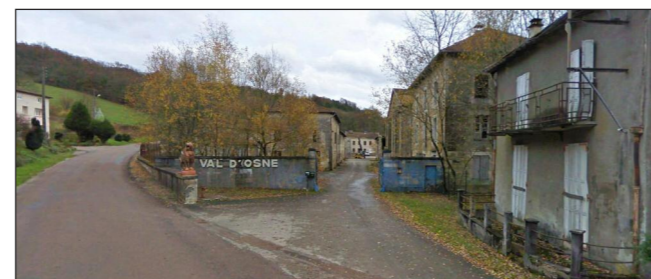
PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU VAL D'OSNE



Sculture du lion, située à l'entrée de la fonderie, de Mathurin MOREAU



Vue de l'entrée du hameau du Val d'Osne



Vue de l'entrée de la fonderie du Val d'Osne

La fonderie du Val d'Osne est un Monument Historique dont l'intérêt majeur réside principalement dans ses caractéristiques historiques. Elle est située au Nord-Est, du projet éolien de Pavelotte, à une distance de 8 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

La fonderie est implantée en fond de la vallée de l'Osne. Elle est entourée par des coteaux boisés qui font office d'écrans visuels entre le monument et le projet éolien. Au regard de la situation topographique et paysagère, on remarque que son implantation en fond de vallée, ainsi que la présence des massifs forestiers sur les coteaux et les plateaux environnants contribuent à masquer les éventuelles perceptions visuelles en direction du projet éolien de Pavelotte.

La fonderie est seulement visitable une partie de l'année, son taux de fréquentation touristique est donc limité.

La sensibilité de la fonderie du Val d'Osne par rapport au projet éolien est considérée comme très faible, voir négligeable.

Sensibilité négligeable

Le Menhir de la Haute-Borne (CMH)

Le Menhir dit "de la Haute-Borne", situé sur la montagne du Châtelet est Classé au titre des Monuments Historiques depuis le 26 décembre 1983.

Le Menhir de la Haute-Borne est un monument druidique remarquable, il est implanté au sein d'un espace agricole. Cette pierre plate et brute, plantée sur le bord d'une ancienne voie romaine, porte une inscription latine.

Le Menhir est aujourd'hui la propriété d'une personne privée.



Mehnr de la Haute-Borne



Mehnr de la Haute-Borne

Le Menhir de la Haute-Borne est situé au Nord-Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 13 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Il est implanté en bordure d'une route communale, au sein d'une vaste clairière agricole, en surplomb du village de Fontaines-sur-Marne. Cette situation au sein d'un vaste espace ouvert agricole peut générer des points de vue lointains. Cependant, la faible hauteur du Menhir et la présence des plateaux boisés situés entre l'édifice et le site d'implantation du projet éolien limitent les perceptions visuelles.

La sensibilité du Menhir de la Haute-Borne par rapport au projet éolien est considérée comme négligeable.

Sensibilité négligeable

L'Aqueduc romain de la montagne du Châtelet (CMH)

L'Aqueduc romain (les restes) sur la montagne du Châtelet est Classé au titre des Monuments Historiques depuis le 26 décembre 1983.

L'Aqueduc romain est un monument en pierre essentiellement souterrain. Il était rattaché au site romain du Châtelet.

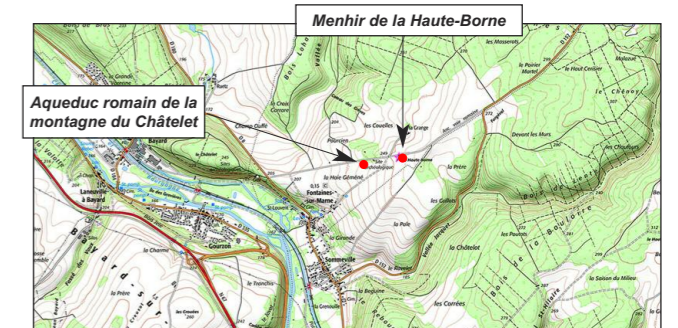
L'Aqueduc romain est la propriété de la commune.

L'Aqueduc romain de la montagne du Châtelet est situé au Nord-Est du périmètre d'étude, à une distance d'environ 13 km du site d'implantation du projet éolien de Pavelotte.

Il est situé en bordure d'une route communale, au sein d'un bois, en surplomb du village de Fontaines-sur-Marne. La végétation forestière permet d'atténuer les points de vue lointains. La distance séparant l'Aqueduc romain du projet éolien de Pavelotte est relativement importante et les plateaux boisés situés entre le Monument Historique et les sites d'implantation des éoliennes contribuent à masquer les perceptions lointaines.

La sensibilité de l'Aqueduc romain par rapport au projet éolien est considérée comme négligeable.

Sensibilité négligeable



CARTE DE REPÉRAGE DU MENHIR DE LA HAUTE-BORNE ET DE L'AQUEDUC ROMAIN DE LA MONTAGNE DU CHÂTELET

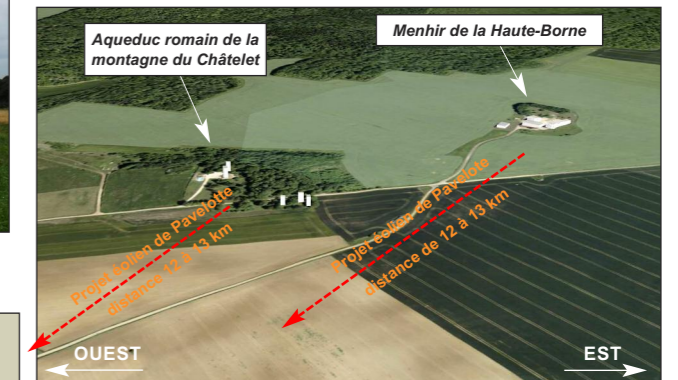


PHOTO AÉRIENNE OBLIQUE DU SITE

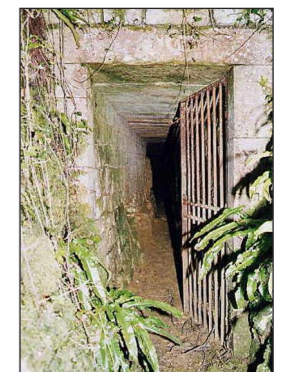
Rappel historique :

Le site de la Haute-Borne de Fontaines-sur-Marne est voisin de ruines considérables, situées sur la montagne du Châtelet, au Nord-Ouest du village.

En 1772, des fouilles y firent découvrir les restes de bâtiments considérables, de temples, de bains publics, des statues, des vases, des autels, des tombeaux, des mosaïques, des ustensiles de toutes sortes et des médailles romaines et gauloises, tout ce qui indique la présence d'une ville très importante.



Vue de l'Acqueduc



Vue entrée de l'Acqueduc